

Renforcer le Réseau des Aires Protégées du Plateau Des Guyanes

et leurs contributions à un développement local durable et respectueux
des cultures et modes de vie en site amazonien isolé

ATELIER RÉGIONAL
sur la Transmission du Patrimoine Culturel Vivant
dans les Aires Protégées des Guyanes
14-16 mai 2019

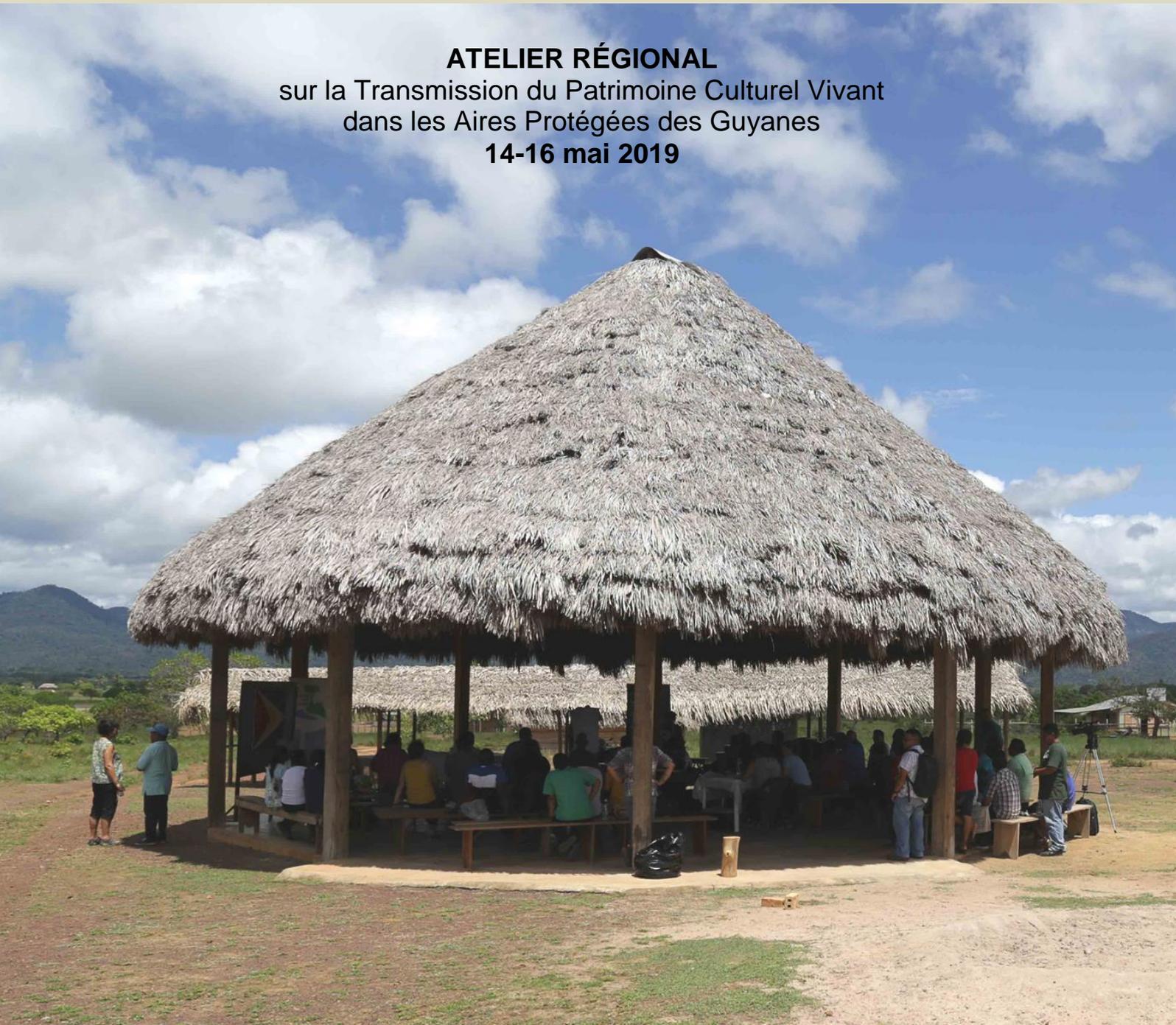


Table des matières

RENFORESAP en bref	3
Objectifs	3
Actions prévues	3
Atelier Régional sur la Transmission du Patrimoine Culturel Vivant dans les Aires Protégées des Guyanes.....	5
Objectif.....	5
Résultats	5
Jour 1 - 14 mai 2019.....	9
Lancement de l’atelier.....	9
Points de vue des différents pays	11
Partage d’expériences.....	15
Jour 2 - 15 mai 2019.....	19
Intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision.....	19
Discussion de groupe	24
Réunir des informations et sauvegarder le patrimoine culturel vivant.....	27
Groupe de discussion	29
Jour 3 - 16 mai 2019.....	35
Discussion de groupe	36
Présentation de la fabrication d’objets artisanaux en balata.....	38
Groupe de discussion	39
Excursion.....	44
Nuit culturelle et événement de clôture.....	45
Annexe	46
Programme de l’événement.....	46
Trombinoscope.....	47
Liste des participants.....	49

RENFORESAP en bref

Le lancement officiel de RENFORESAP a eu lieu du 1er au 3 octobre 2018 à Paramaribo, au Suriname. Le projet « Renforcer le Réseau des Aires Protégées du Plateau des Guyanes et leurs contributions à un développement local durable et respectueux des cultures et des modes de vie en site amazonien isolé » est une action multi-partenaire transnationale portée par les gestionnaires d'aires protégées du Suriname, du Guyana et de la Guyane Française.

Le projet rassemble les différents gestionnaires des aires protégées de la région et est mis en œuvre par le Parc Amazonien de Guyane, la Commission des Aires Protégées du Guyana et le Ministère du Développement Régional et le Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières du Suriname.

Objectifs

L'objectif du projet est de renforcer la résilience du massif forestier du plateau des Guyanes et de contribuer à un développement local durable, dans un contexte de changement climatique. Son objectif général est de renforcer la capacité des aires protégées à répondre aux défis communs qu'elles rencontrent. Pour ses objectifs spécifiques, le projet RENFORESAP vise à consolider le dialogue entre les aires protégées et capitaliser les meilleures expériences.

Actions prévues

Les actions spécifiques pour parvenir à ces objectifs sont l'organisation de 3 ateliers régionaux rassemblant les gestionnaires d'aires protégées et la production de 4 synthèses thématiques participatives sur les meilleures approches d'appui au développement local en site isolé, en particulier par le développement de l'écotourisme, la science participative pour la gestion durable des ressources naturelles en milieu amazonien, les stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal, et la transmission du patrimoine culturel vivant.



renfo resap
STRENGTHENING THE NETWORK OF PROTECTED AREAS IN THE GUIANA

STRENGTHENING THE NETWORK OF PROTECTED AREAS IN THE GUIANA SHIELD AND THEIR CONTRIBUTIONS TO SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN RESPECT OF LOCAL CULTURES, VALUES AND LIFESTYLES

RENFORCER LE RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES DU PLATEAU DES GUYANES ET LEURS CONTRIBUTIONS À UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ET RESPECTUEUX DES CULTURES ET MODES DE VIE EN SITE AMAZONIEN ISOLÉ

HET VERSTERKEN VAN HET NET VAN BESCHERMEDE GEBIEDEN VAN HET GUYANASCHILD EN HUN BIJDAGEN AAN DUURZAME LOKALE ONTWIKKELING WAARBIJ DE CULTUREN EN DE LEEFWIJZEN IN GEÏSOLEERDE PLAATSEN IN HET AMAZONEGEBIED, GERESPECTEERD WORDEN

FORTALECIMENTO DA REDE EM PROL DAS ÁREAS PROTEGIDAS NOS PAÍSES DO ESCUDO DAS GUIANAS E AS RESPECTIVAS CONTRIBUIÇÕES PARA O DESENVOLVIMENTO SUSTENTÁVEL NO TOCANTE ÀS CULTURAS LOCAIS, AOS VALORES E ESTILOS DE VIDA EM ÁREAS AMAZÔNICAS ISOLADAS

PARTNERS: 

FUNDERS: 

Si l'on exclut la période nécessaire à la préparation du projet, celui-ci se déroule sur trois années (2018-2020) et rassemble les différents gestionnaires des aires protégées de la région, ainsi que plusieurs organisations internationales de protection de la nature œuvrant dans la région (telles que Conservation International, WWF Guianas, Frankfurt Zoological Society FZS) et une organisation internationale œuvrant pour l'amélioration des moyens de subsistance des peuples autochtones et pour la conservation de la biodiversité de la forêt amazonienne, ainsi que de la culture et des terres de ses populations autochtones (Amazon Conservation Team - ACT). La mise en œuvre sera assurée par une coordinatrice qui sera basée successivement dans les 3 pays, et plus précisément dans les villes de Cayenne, Paramaribo et Georgetown. La langue de travail sera l'anglais, avec les principaux documents généraux disponibles en quatre langues (portugais, néerlandais, anglais, français).

Les résultats attendus du projet sont notamment : une meilleure visibilité au niveau mondial des problématiques de conservation de la biodiversité du plateau des Guyanes, un renforcement de la contribution des aires protégées au développement local et durable et à la conservation de la biodiversité, de meilleurs échanges sur les défis et les solutions aux problématiques de l'avenir des communautés amérindiennes et afro-descendantes de la région, un dialogue renforcé entre la collectivité guyanaise, en tant que plateforme européenne, et ses voisins immédiats sur la thématique de la gestion à moyen et long terme du plateau des Guyanes et du bassin amazonien.



Son Excellence Antoine Joly, Son Excellence Charles Sydney Allicock et M. Hesdy Asajas procédant aux échanges de Conventions de Partenariat

Atelier Régional sur la Transmission du Patrimoine Culturel Vivant dans les Aires Protégées des Guyanes

Le premier des trois ateliers régionaux proposés pour la réalisation des objectifs du projet s'est déroulé du 14 au 16 mai 2019 à Lethem, au Guyana, autour du thème « *Transmission du Patrimoine Culturel Vivant dans les Aires Protégées des Guyanes* ».

Selon la définition de l'UNESCO¹, le patrimoine culturel vivant « comprend les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel ». Alors que le patrimoine culturel vivant couvre une grande variété de traditions, les principaux domaines d'intérêt du projet RENFORESAP sont la chanson, la danse, les langues et l'art.

Objectif

L'objectif de l'atelier était de recenser les moyens d'améliorer la gestion des aires protégées à travers l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre acteurs et communautés locales et d'encourager et de faciliter ainsi la transmission de ce riche patrimoine d'une génération à l'autre. Plus de 50 représentants/gestionnaires des aires protégées et experts du domaine venant du Guyana, du Suriname et de la Guyane Française ont participé à des discussions soulignant l'action, les succès et les défis rencontrés dans chaque pays et dans quelle mesure ces éléments peuvent être intégrés dans la gestion des aires protégées.

Résultats

Des échanges importants ont porté sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision ; l'implication des communautés dans la gestion des aires protégées ; l'accès et le partage des avantages ; la collecte des informations et la sauvegarde du patrimoine culturel vivant ; et la préservation et la promotion des langues. Les participants ont souligné l'importance de légiférer, en plaçant les communautés au centre de toutes les actions et de tous les processus décisionnels, et ont insisté sur la nécessité d'agir maintenant.

À travers une série de présentations, discussions de groupe et sessions de travail, les participants ont identifié les axes de coopération entre les trois pays et fourni des recommandations à court et long terme pour l'élaboration d'un plan d'action pour la transmission et l'utilisation du patrimoine culturel vivant dans la gestion des aires protégées des Guyanes.

¹ UNESCO. (2011). Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? Extrait de <https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003>

Les principaux résultats pour chaque session de travail sont les suivants :

Intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision

Les lacunes et les défis existants ont été identifiés dans les politiques des trois pays. Par exemple, manque de reconnaissance des droits des communautés locales dans la constitution en Guyane Française, difficulté à renforcer certaines lois en faveur des droits des communautés au Suriname et insuffisance par rapport à certains aspects que les communautés locales souhaiteraient voir protégés au Guyana. Il existe des axes de coopération technique entre les organisations et les communautés. La session de groupe a débouché sur des recommandations d'élaboration d'un plan d'action d'ici à fin 2019, avec les différentes actions à identifier au niveau national d'abord, et de mise en œuvre en 2021. Les conclusions pourraient être présentées à l'occasion du Congrès International sur la Biodiversité du Plateau des Guyanes qui se déroulera en 2021 à Cayenne.

Implication des communautés dans la gestion des aires protégées

Le manque d'engagement des communautés constitue un des défis communs identifiés au sein des trois pays. Il a été souligné que les supports et outils de communication devraient être disponibles dans les langues natives pour une plus grande efficacité. L'accès à certaines communautés constitue également un défi pour les 3 pays et des conflits fonciers peuvent survenir parfois entre communautés locales et autorités, les premières se préoccupant surtout de l'utilisation des terres tandis que les dernières orientent plus leur action sur l'établissement d'un espace protégé. Les participants conviennent qu'il devrait y avoir plus d'opportunités de partage d'expériences à travers des ateliers et des réunions, plus de sessions de formation et de networking pour le renforcement des capacités et pour favoriser des consultations plus efficaces et l'implication des communautés locales.

Accès et partage des avantages (APA) dans la gestion des aires protégées

Il a été difficile d'identifier des défis communs dans les trois pays car chaque pays est à un stade différent d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Par exemple, il n'existe aucun cadre légal au Suriname pour l'implication des communautés ni aucune reconnaissance des droits des peuples autochtones et tribaux, si bien que les consultations manquent d'efficacité. En ce qui concerne le Guyana, le mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA) est mis en œuvre à travers une autorisation délivrée par l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA). Si la recherche est effectuée dans les Aires Protégées ou au sein des villages autochtones, l'autorisation doit être obtenue auprès de la Commission des Aires Protégées et des chefs de village. En Guyane Française, avant l'élaboration de la nouvelle loi sur la biodiversité en 2016, il n'existait de cadre juridique qu'au sein du territoire du parc national. Les principales lacunes identifiées sont l'absence d'intégration des connaissances traditionnelles dans les cadres juridiques en vigueur et le manque de communication entre les autorités compétentes et les communautés locales. Il a été ainsi suggéré de favoriser une meilleure collaboration afin que chaque pays puisse tirer parti des expériences des autres dans ce domaine. Cela est possible à travers des programmes d'échange entre les différentes communautés au niveau national et transfrontalier.

Collecte des informations et sauvegarde du patrimoine culturel vivant

Les défis et les lacunes identifiés par le groupe de discussion sont la barrière de la langue car la personne en charge de la collecte des informations doit être en mesure de parler la langue de la communauté de sorte que des informations exactes puissent être collectées, le programme d'enseignement en Guyane Française car le programme d'études n'inclut pas l'enseignement des pratiques et cultures traditionnelles, le manque de reconnaissance des gardiens du savoir comme les chamans et les anciens, et la rapide évolution de la technologie utilisée pour protéger et archiver les données collectées. Les principaux axes de coopération envisagés sont les échanges interculturels entre les communautés au niveau local et international et la validation des rites et pratiques communs par l'UNESCO. Il a été également recommandé de créer un département « philosophie populaire » dans chaque pays pour valider les qualifications non-universitaires comme les connaissances et le savoir-faire traditionnels.

Intégration des langues autochtones dans les politiques et les pratiques

Les défis communs dans les Guyanes sont l'absence d'une stratégie visant à assurer la survie des langues, le manque de reconnaissance légale des langues autochtones en tant que langues officielles, et le manque de reconnaissance de la valeur des langues autochtones par les communautés elles-mêmes. Quelques axes de collaboration ont été identifiés. Par exemple, partager des méthodologies pour promouvoir et faire vivre les langues à travers de nouveaux programmes, donner aux professeurs ou aux anciens la possibilité d'enseigner les langues dans les écoles à tous les niveaux, et inclure dans la politique éducative des écoles au sein des communautés autochtones une disposition en faveur de l'enseignement de leur langue et leur culture. Des recommandations ont été formulées, notamment : disposer à l'échelle du plateau des Guyanes d'une stratégie de préservation et de sauvegarde des langues, collaborer avec les chercheurs déjà impliqués dans cette problématique, mettre en place une stratégie média visant à favoriser la promotion des langues autochtones, augmenter les restitutions aux communautés où des programmes de recherche relatifs au patrimoine culturel sont mis en œuvre.

Intégration des langues autochtones dans le programme d'enseignement officiel

On constate une absence des langues traditionnelles dans le programme scolaire au Guyana et au Suriname. En Guyane Française, pour les enfants de 3 à 11 ans, le système éducatif officiel a récemment introduit des assistants locuteurs natifs même si la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé demeure le français. Les défis identifiés sont la peur du rejet par les autres, le fait que les gouvernements n'accordent pas de valeur aux langues autochtones, et les faibles ressources financières disponibles pour produire des supports d'enseignement dans plusieurs langues et pour former les professeurs à l'utilisation efficace de ces supports. Les opportunités et recommandations examinées sont les suivantes : organiser plus d'ateliers entre les différentes parties prenantes dans les pays et mettre en place des programmes d'échange entre des pays tels que la Guyane Française et le Brésil afin de partager et de tirer parti des expériences de chacun en matière d'intégration des langues traditionnelles dans le programme scolaire. Il a été également recommandé d'encourager la participation des gouvernements à ces programmes et de promouvoir le partage d'informations et de supports d'enseignement via des plateformes en ligne.

Stratégies de renforcement des liens et des échanges dans les Guyanes

Les principales stratégies suivantes ont été abordées :

- Consulter les communautés et s'engager auprès d'elles pour identifier les meilleurs moyens de partager leurs connaissances et leurs langues, ainsi que les actions qu'elles préconisent pour traiter la question de la disparition des langues
- Former et renforcer des alliances entre les universités dans les Guyanes sur les thématiques du projet
- Répertoire les textes de loi, chartes et autres cadres ratifiés par l'ensemble des trois pays et mettre en place des stratégies pour leur mise en vigueur
- Établir un calendrier annuel d'événements axés sur le renforcement des liens et des échanges dans les Guyanes
- Organiser un festival annuel des arts et métiers entre les trois pays des Guyanes ou inviter les autres pays à participer au festival annuel organisé en Guyane Française pour mettre en valeur les différentes cultures
- Mettre en place des canaux de communication pour le partage d'informations et les mises à jour mensuelles via e-mail, les newsletters et les réseaux sociaux
- Encourager les échanges au niveau de la communauté entre les jeunes et les anciens du village
- Organiser des programmes d'échanges scolaires entre les trois pays afin de susciter de l'intérêt auprès des jeunes autour de leur culture pour combler l'écart intergénérationnel

Le groupe de discussion a souligné qu'en élaborant ces stratégies, nous devons veiller à ce que la priorité ne soit pas donnée uniquement aux langues mais aussi aux connaissances traditionnelles, aux arts, aux métiers, à la médecine, à la culture, à la musique et à d'autres aspects du patrimoine culturel vivant.

L'atelier de trois jours s'est achevé par une excursion au Nappi Village et au Manari Ranch ponctuée par une soirée d'échanges interculturels entre les participants.



Participants à l'atelier

Jour 1 - 14 mai 2019

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été suivie de deux séries d'interventions de représentants de chaque pays.

Lancement de l'atelier

L'atelier a débuté par l'allocution de bienvenue prononcée par **Mme Odacy Davis**, Directrice Adjointe de la Commission des Aires Protégées. Mme Davis a encouragé les personnes présentes à participer pleinement au cours des jours suivants et à partager leurs expériences afin de permettre à chaque pays de tirer parti du travail déjà accompli dans les Guyanes.

Une prière d'ouverture a été ensuite récitée en Wapishana par **Mme Vercida Gomes**, une garde forestière de l'aire protégée des montagnes Kanuku.

Ensuite, une minute de silence a été observée en hommage à M. Fred Allicock, également appelé Uncle Fred, un ardent défenseur de la Gestion des Aires Protégées au Guyana qui est décédé récemment. M. Allicock figurait parmi les responsables de l'établissement de l'Aire Protégée d'Iwokrama et il a dirigé la construction du premier ensemble de bâtiments à l'Iwokrama River Lodge. Il a été le premier directeur de station locale et possédait une très grande connaissance des savoirs autochtones qui a contribué à faciliter de nombreuses décisions en matière de gestion au sein de l'Aire Protégée d'Iwokrama.

Quelques remarques particulières ont été ensuite formulées par le représentant de chaque pays. **Mme. Denise Fraser**, Directrice de la Commission des Aires Protégées (Guyana), a souligné l'importance du plateau des Guyanes en tant qu'une des plus anciennes formations géologiques dans le monde. Elle a indiqué quelques-unes des caractéristiques essentielles du plateau et a rappelé notamment qu'il constitue une des plus grandes forêts tropicales humides encore intactes à travers le monde, représentant 20 % du volume mondial d'eau douce et un puits net de carbone. Elle a insisté sur la nécessité d'établir des aires protégées dans le plateau des Guyanes afin de préserver son patrimoine naturel, sa biodiversité et ses services écosystémiques. Elle a mentionné en outre le lien entre les communautés autochtones et locales et les aires protégées, indiquant que non seulement les connaissances et pratiques traditionnelles apportent une précieuse contribution à la conservation de la biodiversité, à l'utilisation durable des écosystèmes et, par conséquent, à la gestion des aires protégées, mais aussi que la gestion des aires protégées joue un rôle essentiel dans la préservation des connaissances traditionnelles et du patrimoine culturel.

M. Johan Roozer, Conseiller en Politiques Culturelles au ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Culture (Suriname), a également rappelé l'importance de la diversité naturelle et culturelle du plateau des Guyanes pas seulement pour les pays de la région, mais également pour le monde entier. Il a insisté sur la nécessité de collaborer avec les individus vivant à l'intérieur des aires protégées et souhaite un renforcement du réseau entre les pays afin de favoriser le partage et les échanges d'expériences.

M. Claude SUZANON, Président du Parc Amazonien de Guyane, a parlé de l'utilité des aires protégées dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans la préservation de la biodiversité, rappelant que 60 % du plateau des Guyanes sont protégés. M. Suzanon a également abordé la thématique des aires protégées en Guyane Française, soulignant que près de la moitié du territoire du pays est constituée d'aires protégées avec le Parc National s'étendant sur une superficie de 34 000 km². Il a rappelé l'importance de la culture et du patrimoine en tant que formes identitaires dans les communautés et a soulevé des problématiques telles que l'acculturation et la modernisation qui menacent leur préservation.

Présentation générale du projet RENFORESAP

M. Arnaud ANSELIN, Directeur Adjoint du Parc Amazonien de Guyane, a rappelé dans son allocution les objectifs et le plan d'action du projet, indiquant que le projet tourne autour de la problématique cruciale de savoir comment les aires protégées peuvent être un outil qui favorise le développement durable au sein des communautés, en capitalisant sur la longue expérience de coopération qui existe déjà entre les pays. Selon M. Anselin, le prochain atelier devrait avoir lieu en novembre au Suriname sur la thématique du « *développement de l'écotourisme* », tandis que le troisième atelier devrait se dérouler au cours du premier semestre de l'année 2020 sur la thématique des « *stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal* » en Guyane Française.

Les participants ont ensuite pris tour à tour la parole pour se présenter et indiquer en quelques mots leur fonction et quelques-unes de leurs aspirations. Cela a permis le dialogue et le renforcement des liens car les participants représentaient différentes organisations des trois pays.

Après les présentations individuelles, une chanson autochtone interprétée par **M. Michael Williams**, Conseiller Spécial au NRDDDB (Conseil de Développement du District du Rupununi Nord) et au Conseil du Village d'Annai, a clôturé le lancement de l'atelier.



Membres de la table d'honneur. Au premier plan : M. Arnaud Anselin

Points de vue des différents pays

La première session de l'atelier, animée par M. Arnaud ANSELIN, a été ponctuée d'interventions des représentants décrivant la situation générale des aires protégées et leur gestion dans leur pays respectif. Les présentations ont également porté sur les moyens possibles d'intégrer ou d'utiliser la transmission du patrimoine culturel vivant dans la gestion des aires protégées dans chaque pays, sur les succès, les défis ou les menaces liés à l'intégration du patrimoine culturel vivant dans la gestion des aires protégées dans chaque pays, et sur les axes de collaboration avec les autres pays des Guyanes.

Mme Odacy Davis est intervenue au nom de la délégation du Guyana. Elle a retracé l'historique du Guyana et des aires protégées et a expliqué comment la gestion des aires protégées avait évolué au cours des années pour devenir plus participative et inclusive pour les communautés, citant l'établissement d'Iwokrama comme un tournant décisif.

Mme Marianne PALISSE et **Mme Céline FRÉMAUX** sont intervenues au nom de la Guyane Française. Elles ont raconté l'histoire de l'évolution de la culture, depuis la simple « parcelle de terre cultivée à des fins alimentaires » jusqu'à la « culture de l'esprit et de la pensée », et ont parlé de la formation des aires protégées en France avant son introduction en Guyane Française.

L'exposé final pour cette session a été présenté par les représentants du Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières : **Mme Damilla Williams** et **M. Romeo Ramjiawan** au nom de la délégation du Suriname. Ils ont décrit les différents types d'aires protégées au Suriname, allant des réserves et parcs naturels aux aires destinées à des fins multiples, aux forêts protégées spéciales et autres forêts communautaires, et ont esquissé le cadre juridique favorable à leur gestion.

La gestion des aires protégées a certes commencé avec peu ou pas d'inclusion des peuples et des cultures, mais aujourd'hui tous les trois pays ont pris des mesures efficaces pour inverser cette tendance et emploient diverses stratégies pour inclure les communautés dans la gestion des aires protégées au fil des ans.

HISTORIQUE DU GUYANA ET DES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées au Guyana ont été introduites en l'absence de système officiel de gestion. La première aire protégée établie au Guyana fut le parc national de Kaieteur (KNP) qui fut déclaré espace protégé en 1929 sans plan de gestion et avec peu voire pas de consultation des communautés autochtones vivant à l'intérieur et autour de l'aire protégée.

En 1992, l'aire protégée d'Iwokrama a été établie, un événement qui va changer la façon dont les aires protégées étaient gérées au Guyana. La forêt d'Iwokrama a donné la priorité à l'engagement et l'implication des communautés et a intégré le mode de vie traditionnel dans sa gestion. Anciens, parents et jeunes ont tous été inclus dans les activités de gestion de la forêt d'Iwokrama à travers les associations de protection de la faune et la MRU (Makushi Research Unit), favorisant ainsi la transmission et la préservation des modes de vie traditionnels, des arts et des langues. Le Conseil de Développement du District du Rupununi Nord (NRDDB) a été alors créé, permettant ainsi à des

représentants des villages autochtones installés dans et aux alentours de la forêt d'Iwokrama de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel relatif à la gestion de l'aire protégée.

Tirant les leçons des succès d'Iwokrama, les communautés locales ont été ainsi activement impliquées et consultées durant l'établissement des aires protégées des montagnes Kanuku et de Shell Beach au cours des années 2005 à 2011.

En 2011, la Loi sur les Aires Protégées a été promulguée, ce qui a conduit à la création d'un Système National des Aires Protégées et de la Commission des Aires Protégées ayant pour mission d'établir, gérer, maintenir, promouvoir et développer le réseau des aires protégées au Guyana. La protection et la conservation du patrimoine naturel ainsi que la participation des populations figurent parmi les principales dispositions de la Loi sur les Aires Protégées qui facilite l'inclusion des communautés locales. Cette loi permet également de classer « espaces protégés » des terres sur lesquelles vivent des populations autochtones possédant des titres fonciers, comme par exemple l'aire protégée amérindienne de Kanashen, et elle protège le droit des peuples autochtones de continuer d'utiliser les ressources dans les aires protégées pour pratiquer leur mode de vie traditionnel.

Actuellement, toutes les aires protégées au Guyana disposent de leur propre plan de gestion mis en place à la suite de consultations avec les communautés locales et intègrent la promotion des connaissances traditionnelles pour une meilleure conservation et gestion des aires. Parmi les autres réussites du projet, citons l'emploi et la formation de membres de la communauté au métier de garde forestier, la cartographie de l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles dans les aires protégées, l'organisation de consultations et la diffusion de supports de formation en langues autochtones, et la promotion des moyens de subsistance traditionnels à travers la création de marchés valorisant l'artisanat à base de gomme de balata.

Les défis rencontrés sont les problèmes liés au mode de possession des terres et les conflits fonciers, l'absence d'une politique nationale visant à informer sur le traitement et l'utilisation des connaissances autochtones dans la recherche, le manque de capacité technique et de savoir-faire, la mobilisation et l'implication des jeunes dans les activités traditionnelles, et le manque de ressources financières.

NATURE-CULTURE : DEUX NOTIONS SI LONGTEMPS OPPOSÉES

Lorsque le premier parc national et les premières réserves naturelles furent créés dans les années 60, seules des parcelles de terre vierges et inhabitées avaient été choisies dans l'objectif de préserver leur beauté naturelle. Il n'y eut pas d'inclusion des peuples et des cultures car à l'époque, nature et culture étaient considérées comme deux concepts totalement opposés. Les choses ont cependant changé car des questions ont été soulevées sur la manière dont on pouvait préserver les ressources par des moyens traditionnels à l'intérieur des réserves naturelles. Des parcs naturels régionaux furent créés à la fin des années 60, et ces parcs étaient différents des réserves et parcs nationaux dans le sens où ils incluaient les communautés et prenaient en compte le développement local et la préservation de la culture et de la biodiversité. Tous les parcs naturels régionaux sont régis par une charte considérée comme une sorte de contrat entre les communautés vivant à l'intérieur du territoire et les autorités

responsables de l'aire protégée et qui spécifie les activités autorisées et leur mise en œuvre au sein du parc naturel.

Dans les années 90, les aires protégées (réserves naturelles) furent introduites en Guyane Française. Il y eut de nombreuses tentatives pour établir le Parc Amazonien de Guyane, mais les communautés locales s'opposèrent à l'idée. En 2006, la loi a été remaniée pour changer la structure des parcs nationaux. La nouvelle loi autorisait les parcs nationaux à avoir une zone principale pour la préservation de la biodiversité ainsi qu'une zone tampon dans laquelle les communautés étaient présentes et autorisées à utiliser les ressources naturelles conformément à une charte, comme pour les parcs naturels régionaux. C'est à la suite de cette modification de la loi que le Parc Amazonien de Guyane a été établi avec succès en 2007.

La charte qui régit le Parc Amazonien de Guyane indique des mesures spécifiques destinées à garantir une intégration du patrimoine culturel vivant dans sa gestion : accès facile aux ressources, accès aux archives, protection du savoir-faire et des connaissances traditionnels, sensibilisation sur la nécessité de la transmission du patrimoine culturel, création d'outils de médiation et de diffusion culturelle, et dialogue entre les parties prenantes.

Parmi les difficultés rencontrées dans la gestion des aires protégées en Guyane Française, on peut citer le faible accès aux ressources, l'utilisation des terres et l'accès aux ressources forestières. Cet accès est généralement défini par le gouvernement au moyen d'une loi séparée et n'est pas placé sous le contrôle des gestionnaires des aires protégées. Une mauvaise communication entre communautés locales et autorités sur les types d'activités qu'il est possible ou pas de réaliser sur ces aires entraîne également des conflits. À l'avenir, il est important de prendre en compte l'évolution des besoins et la dynamique des populations locales. Les nouvelles générations n'auront pas forcément les mêmes besoins et se posera alors le problème du mode d'intégration de ces besoins dans la gestion des aires protégées.

AIRES PROTÉGÉES AU SURINAME

Le Suriname est l'un des pays les plus verts au monde, avec un total de seize (16) aires protégées, couvrant environ 2,1 millions d'hectares et représentant 13 % de la superficie totale du pays. Ces aires protégées ont été établies à partir des années 70 pour protéger non seulement les écosystèmes importants, les services écosystémiques et l'habitat des espèces, mais aussi pour conserver le patrimoine culturel, les monuments naturels et les paysages.

Il existe cinq types d'aires protégées au Suriname : les réserves naturelles, les parcs naturels, les aires destinées à des fins multiples, les forêts protégées spéciales et les forêts communautaires. Sur les 16 aires protégées, 11 sont des réserves naturelles, 4 sont des aires destinées à des fins multiples et seule 1 est classée parc naturel. Au Suriname, on ne trouve pas de communautés autochtones ou tribales vivant à l'intérieur des réserves naturelles mais plutôt autour et elles utilisent les ressources des réserves comme moyens de subsistance. En revanche, la présence des communautés est autorisée dans les aires destinées à des fins multiples car il n'existe aucune protection stricte et les activités économiques sont autorisées. Dans le cas des forêts communautaires, la forêt appartient aux

communautés locales et celles-ci sont autorisées à mener des activités forestières à la suite de consultations avec le gouvernement.

Il existe au Suriname un cadre juridique solide en faveur de la conservation de la nature. Le développement et l'extension des milieux naturels pour la préservation de l'équilibre écologique sont cités dans la Constitution. En outre, il existe quatre lois (la loi agricole, la loi sur la chasse, la loi sur la pêche en mer, la loi sur l'attribution de terres appartenant à l'État), deux législations (législation relative à la conservation de la nature, législation sur l'exploitation forestière), trois conventions (CBD, RAMSAR, CITES) et décrets ministériels qui régissent les actions de conservation des ressources dans le pays.

Dans plusieurs lois nationales, les droits des communautés autochtones et tribales sont respectés. C'est le cas, par exemple, de la loi sur la conservation de la nature qui donne aux communautés autochtones et tribales le droit d'utiliser de manière traditionnelle et durable les ressources naturelles dans les aires protégées. Étant partie à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), le Suriname doit également respecter le principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) ainsi que les conditions de partage des avantages découlant de la convention en veillant à ce que les communautés locales soient impliquées dans la gestion des aires protégées.

Les difficultés rencontrées dans la gestion des aires protégées sont le manque de moyens financiers et humains pour gérer et contrôler les aires protégées, les revendications portant sur les droits fonciers des communautés autochtones et afro-descendantes, les activités économiques et l'exploitation minière légales et illégales. La plupart des aires protégées au Suriname sont situées dans des zones reculées et font face à des menaces liées à des activités illégales à petite échelle telles que l'orpillage et autres activités potentiellement non durables qui entraînent la dégradation des ressources terrestres et hydriques et sur lesquelles dépendent fortement les communautés locales.



Intervention de Mme Odacy Davis au nom de la délégation du Guyana

Partage d'expériences

La seconde session de travail a été animée par Mme Odacy Davis. Chaque pays a présenté des initiatives ou projets spécifiques qui illustrent la transmission du patrimoine culturel vivant dans ou en rapport avec une aire protégée.

M. Romeo Ramjiawan et **Mme Katia Delvoe** ont souligné la mise en œuvre de deux projets au Suriname axés sur la préservation de la poterie traditionnelle et de l'histoire orale dans les communautés autochtones. Le premier projet autour de la préservation de la poterie n'a pas été un réel succès mais les enseignements tirés serviront pour les projets à venir.

POTERIE DE LA COMMUNAUTÉ KALI'NA

En 2004, suite aux plans visant à développer le tourisme dans la réserve naturelle de Boven Coesewijne, une communauté Kali'na vivant non loin de la frontière de l'aire protégée décida de lancer un projet de poterie pour faire revivre l'art au sein de la communauté. Les anciens rassemblaient la matière première (argile) tandis que les jeunes étaient formés à la fabrication de modèles divers. Cependant, la matière première n'était pas disponible dans le village et devait être transportée depuis d'autres villages, comme Onverwacht, situés loin de la communauté Kali'na. Le transport de la matière première a posé un gros problème et le projet a finalement échoué. Certains objets de poterie fabriqués sont restés exposés dans les écoles au sein de la communauté.

Un des exemples de réussites particulièrement remarquables au Suriname a été le recours à la technologie au sein de ce qui fut autrefois une communauté très isolée. Selon Mme Delvoe, la construction il y a environ deux ans d'une nouvelle route reliant le fleuve Suriname au fleuve Saramacca a ouvert de nouvelles perspectives mais aussi la voie à de nouvelles menaces pour le territoire isolé Matawai. Un projet qui avait commencé comme une simple initiative de cartographie communautaire a évolué vers une opération de plus grande envergure.

HISTOIRES ORALES MATAWAI

Lors d'un exercice de cartographie de l'utilisation des terres destiné à collecter des données de référence dans le territoire Matawai récemment ouvert, de nombreuses histoires Matawai datant pour les plus anciennes d'il y a 300 ans ont refait surface. Dans un souci de documentation et de préservation de ces histoires, les jeunes des villages ont été formés pour mener des entretiens et utiliser des supports audiovisuels pour enregistrer les histoires racontées par les anciens.

35 anciens ont été interrogés, ce qui a permis de réaliser 17 heures d'enregistrement audiovisuel. 300 histoires orales ont été enregistrées pour 150 sites importants et 700 noms de lieux ont été cartographiés sur une distance de 350 kilomètres le long du fleuve Saramacca. La première carte complète des terres ancestrales Matawai a été créée et liée aux enregistrements à l'aide d'une nouvelle application open-source appelée Terrastories.

Terrastories est une application interactive de localisation et de cartographie des traditions orales qui peut être utilisée sans connexion Internet. Le serveur contenant toutes les informations est logé au sein de la communauté Matawai, laquelle contrôle et autorise l'accès aux données.

M. Jérémie MATA et **M. Touine KWATA** sont intervenus au nom de la Guyane Française. Ils ont identifié plusieurs projets, dont certains sont actuellement en cours, et dont la plupart sont actuellement mis en œuvre dans les écoles. M. Mata a souligné le lancement de divers projets visant à préserver et à transmettre le patrimoine culturel des communautés Wayampi et Teko de la Guyane Française : sauvegarde des chants Wayampi, création d'un dictionnaire Teko, supports pédagogiques, récits, et fabrication du coton.

SAUVEGARDE DES MERVEILLEUX CHANTS WAYAPI

Grâce à l'aide de l'ethnomusicologue Jean-Michel Beudet, un recueil de chants traditionnels Wayampi a été créé. Ce recueil comprend des enregistrements sonores et des transcriptions des chansons en langue Wayampi et en français. Un recueil de chansons sera produit en 2020. Ces chansons Wayampi étaient sur le point de disparaître, rendant très critique la réalisation du projet. Le projet vise aussi à transmettre les chansons à la jeune génération. À ce jour, six jeunes adultes peuvent lire et chanter les merveilleux chants des Wayampi.

DICTIONNAIRE TEK0

Un dictionnaire est en cours d'élaboration pour préserver la langue Teko avec la collaboration de divers partenaires issus des organisations de protection et des établissements d'enseignement. Le dictionnaire contiendra des mots et des petites phrases en Teko et en français.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Des supports pédagogiques ont été créés en langues Wayampi et Teko pour recueillir les noms des différents types de manioc ainsi que les noms des différentes plantes utilisées dans les champs à des fins agricoles. Un petit livret a été élaboré avec les noms des différents types, variétés et usages possibles du manioc. Environ soixante types différents de manioc ont été répertoriés durant le projet. Le livret est actuellement utilisé dans les écoles.

NARRATION

Les histoires traditionnelles sont actuellement racontées dans les écoles à la fois en langues Wayampi et Teko aux enfants de 7-8 ans. De nombreuses histoires Wayampi et Teko ont été enregistrées et une vidéo a été réalisée avec un sous-titrage en français. Les prochaines étapes consisteront à produire un livre contenant ces histoires.

COTON ET AROUMAN

Un projet a été lancé dans les écoles pour la transmission du savoir-faire sur la fabrication de coton. On apprend aux filles comment filer le coton tandis que les garçons sont initiés aux techniques de fabrication des outils (arouman et bois) nécessaires pour filer le coton.

M. Touine Kouata a parlé d'un projet actuellement mis en œuvre au sein de sa communauté, qui est une communauté afro-descendante, à savoir une communauté Aluku vivant sur les rives du Haut-Maroni. Ces populations sont des descendants d'anciens esclaves africains (appelés noirs marrons) échappés des plantations avant l'abolition. Pendant la période de l'esclavage, aucune transmission des connaissances n'était effectuée. La transmission n'a réellement commencé qu'après que les noirs marrons ont trouvé un territoire où s'installer. Même là, la transmission du savoir se faisait uniquement oralement dans des maisons spéciales. Un projet a été ainsi lancé pour sauvegarder ce patrimoine bâti et encourager la transmission.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine bâti fait partie intégrante de la culture et de l'identité Aluku. Chaque famille possède une maison traditionnelle dans laquelle tout se fait, de la cuisine et préparation des repas à la transmission des connaissances traditionnelles, en passant par la sculpture du bois. À travers un accord entre le Parc National et la municipalité, des mesures sont actuellement prises pour préserver l'architecture culturelle de la communauté. Les jeunes sont formés aux techniques de construction et de peinture de ces maisons traditionnelles. Ces techniques, ainsi que d'autres connaissances traditionnelles, qui sont généralement transmises oralement, sont répertoriées et écrites de sorte que quelque chose de tangible soit légué et accessible aux futures générations.

Pour clôturer cette session, **Dr. Deirdre Jafferally** et **M. Michael Williams** ont assuré une présentation pour le Guyana, examinant la relation entre la forêt d'Iwokrama et le Conseil de Développement du District du Rupununi Nord (NRDDB) et dans quelle mesure cette relation a facilité la transmission de la culture Makushi au cours des années. Une grande partie du travail accompli par Iwokrama, à cet égard, a été centrée sur l'éducation et la sensibilisation afin de renforcer les capacités des membres de la communauté locale à travers les associations de protection de la faune, le programme communautaire des travailleurs en environnement, la MRU (Makushi Research Unit), le programme de formation au métier de garde forestier et la formation de guide touristique.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La réserve forestière d'Iwokrama contribue à la préservation de la culture vivante Macuxi en renforçant la capacité des jeunes à utiliser leurs connaissances traditionnelles pour la gestion des ressources naturelles au sein de l'aire protégée et de leurs communautés. Dès l'âge de six ans, les enfants font partie des associations de protection de la faune qui lient science et connaissances traditionnelles pour des activités telles que l'observation des oiseaux, la surveillance de la pluviométrie et la phénologie des plantes. À travers les associations de protection de la faune, les enfants sont également initiés aux pratiques traditionnelles par les anciens. Le festival annuel de la faune est l'occasion de participer à divers concours (tresser des paniers, râper du manioc, allumer un feu) et autres activités culturelles visant à encourager les enfants à acquérir ces compétences.

Pendant toute la période d'adhésion à ces associations et au-delà, les individus sont formés aux pratiques de gestion efficace de leur environnement. Grâce à ces compétences, ils peuvent aider les Conseils de Village dans la surveillance des ressources communautaires, l'identification des problèmes et la prise de décisions éclairées.

Les femmes sont également impliquées par le biais de la MRU (Makushi Research Unit). Elles aident à documenter la culture Macuxi, l'utilisation des ressources et les médecines traditionnelles qui ont permis la mise au point de produits commercialisables comme l'huile essentielle de Rupununi.

Au cours des années, la forêt d'Iwokrama a servi de plateforme pour établir des réseaux entre les communautés et les organisations, qui travaillent en partenariat pour soutenir et financer le développement de divers projets tels que la conservation de l'Arapaïma, la documentation des histoires du village, la cartographie des ressources communautaires, et un projet actuel portant sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques et pratiques nationales.

Feedback des participants

Les participants ont ensuite eu l'occasion de donner leur avis sur les présentations qui ont précédé.

- Dr. Judith Rosales a souligné qu'un problème commun aux aires protégées des trois pays avait été constaté, à savoir l'absence d'une **approche paysagère de la gestion**. Elle a indiqué qu'une approche paysagère prendra en compte aussi bien le paysage écologique que le paysage culturel et a souligné qu'il serait intéressant de voir dans quelle mesure elle pourrait être appliquée à la gestion des aires protégées. Elle a également souligné l'**importance du renforcement des capacités pour la transmission et la recherche** à différents niveaux, comme l'ont illustré tous les exemples présentés.
- Les participants ont également parlé de l'utilisation de l'application **Terrastories** par le Suriname. M. Vitus Antone, Mme Odacy Davis et Dr. Deirdre Jafferally sont tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une **excellente initiative à développer et à utiliser comme une bonne pratique pour partager et préserver les savoirs autochtones compte tenu qu'elle présente l'avantage de pouvoir mobiliser les jeunes**. Dr. Jafferally a souligné que l'utilisation de Terrastories peut être explorée au Guyana en utilisant les histoires autochtones qui sont actuellement publiées sur le blog Pantani.

À la suite de ces échanges, une note d'information sur le déroulement du deuxième jour a été distribuée et le premier jour de l'atelier s'est achevé.



Une partie de l'auditoire lors des présentations. En partant de la gauche : M. Thadaigh Bagallay, Mme Vercida Gomes, M. Patrick Gomes

Jour 2 - 15 mai 2019

Le deuxième jour de l'atelier a débuté par une prière récitée en Macuxi par **M. Octavius Hendricks**, un garde forestier de l'aire protégée des montagnes Kanuku, suivie d'un aperçu du programme de la journée.

Le deuxième jour s'est poursuivi avec des présentations des représentants de chaque pays, une discussion de groupe et une session de groupe.

Intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision

La première session de travail de la journée a été animée par Mme Odacy Davis et comprenait des présentations des représentants passant en revue l'état de l'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision dans chaque pays en matière de conservation et de gestion des aires protégées.

M. Hervé ROBINEAU (Guyane Française) a évoqué les défis nés de la proximité entre la commune d'Awala-Yalimapo et les aires protégées et a expliqué comment les connaissances traditionnelles ont été intégrées dans le processus décisionnel pour trouver des solutions à ces défis. Il a également parlé de la perte de la culture au sein de la commune d'Awala-Yalimapo et cité de nombreux projets qui ont aidé à intégrer les connaissances traditionnelles dans diverses pratiques pour permettre la transmission et le renouveau.

AWALA-YALIMAPO

Située sur les rives du fleuve Maroni, avec une population d'environ 1500 habitants, Awala-Yalimapo est une commune française de Guyane traditionnellement et majoritairement habitée par les amérindiens Kali'nas. La commune est située près de la réserve de l'Amana et connaît de nombreuses difficultés liées à l'utilisation des ressources naturelles au sein de l'aire protégée.

En 2001, une commission mixte pour la culture est formée, regroupant des chefs de communautés autochtones (Toshaos) et des représentants d'Awala et de Yalimapo, pour promouvoir la culture et prendre des décisions avisées sur toutes les questions affectant la commune. La commission collabore étroitement avec la réserve naturelle de l'Amana et d'autres partenaires des autres territoires et pays. Ensemble, ils exécutent des projets de coopération avec le village Galibi au Suriname pour apprendre des amérindiens Kali'nas et faire revivre leur culture perdue. Ils exécutent également des projets avec le Brésil, les Antilles françaises et le Canada. Parmi ces projets, on peut citer :

- la protection des plages qui constituent des aires de reproduction importantes des tortues de mer
- les inventaires des ressources naturelles pour la préservation de la biodiversité
- l'accueil des jeux Kali'nas une fois par an, l'occasion pour les participants de se mesurer dans des compétitions et autres activités évoquant les modes de vie traditionnels, telles que le tir à l'arc
- la création d'une école destinée à l'enseignement du chant, de la danse et du tambour
- la création d'un dictionnaire en langue Kali'na
- l'accueil d'un festival de la percussion
- la promotion de la construction traditionnelle de bateaux et de la navigation

La commune a obtenu deux certifications, l'une pour la gestion intégrée des zones côtières, l'autre en tant que zone de tourisme durable. Elle travaille actuellement avec les anciens pour collecter des informations sur les connaissances traditionnelles afin d'obtenir le label de « Territoire d'art et de culture ».

Ensuite, **M. Johan Roozer** a salué les mesures prises par le Suriname à ce jour pour intégrer les connaissances traditionnelles dans les lois du pays. Il a souligné que la protection positive et la protection défensive peuvent être parfaitement conciliées pour réaliser cette intégration.

INTÉGRATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DANS LES POLITIQUES (SURINAME)

Les dernières mesures prises par le Suriname en faveur de la protection des savoirs traditionnels sont les suivantes :

- Un atelier organisé par le ministère du Commerce et de l'Industrie en octobre 2016, autour du thème « Le développement et la protection des savoirs traditionnels au Suriname »
- La célébration de la journée des systèmes de santé traditionnels à la Chambre de Commerce de Paramaribo autour du thème « Synthèse entre les systèmes de santé testés et les systèmes traditionnels »
- Une évaluation des besoins de base pour la protection des savoirs traditionnels au Suriname
- La soumission d'une proposition pour le développement de la protection défensive des savoirs traditionnels sous la forme de bases de données et de lois
- La ratification en 2017 de la convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Mme Frédérique Longin est ensuite intervenue. Elle a exposé les politiques de la Direction qui apporte son soutien à divers projets en Guyane Française visant à encourager la transmission des connaissances traditionnelles.

INTÉGRATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES (GUYANE FRANÇAISE)

En Guyane Française, la Direction des Affaires Culturelles a mis en place une politique destinée à apporter un appui financier à divers projets :

- Soutien aux artistes pour la réalisation d'ateliers visant à transmettre le savoir-faire traditionnel. Cette politique soutient les artistes dans le monde entier, mais les défis se posent dans la reconnaissance des artistes locaux.
- Appui aux projets culturels ou artistiques proposés par les communautés, comme les festivals et les jeux. Cependant, peu de projets ont été proposés et le manque de connaissance des dispositions institutionnelles par les membres de la communauté rend difficile pour eux l'accès à des subventions.
- Soutien également aux projets de recherche en sciences humaines, telles que l'anthropologie et la musicologie. On peut citer par exemple le projet SAWA « Savoirs Autochtones Wayana-Apalai » dans lequel des objets provenant de la culture Wayana, collectés dans le passé, ont été étudiés par des membres des communautés. L'échange entre les musées et les habitants a donné plus de sens aux collectes elles-mêmes (notamment l'utilisation de ces

objets, matériels, etc.) et a donné aux membres de la communauté un accès privilégié à des vestiges.

- Création de médias locaux pour permettre aux membres des communautés d'avoir leur propre journal et leur propre radio. Des jeunes ont été formés à réaliser des vidéos, créer un site Web et le mettre à jour régulièrement.
- Projet de construction visant à sauvegarder le patrimoine bâti et à transmettre les savoirs traditionnels en matière de construction.
- Archéologie préventive destinée à s'assurer que les excavations archéologiques sont réalisées sur des sites historiques bien connus avant qu'une quelconque forme de développement ou de construction ne soit effectuée.

Dr. Deirdre Jafferally a assuré la présentation finale pour cette session. Elle a passé en revue le projet qu'elle coordonne actuellement au Guyana, portant sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques et pratiques nationales. Le projet sera exécuté sur trois ans et neuf mois et mobilise des partenaires tant nationaux qu'internationaux ainsi que des groupes communautaires locaux.

INTÉGRATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DANS LES POLITIQUES ET PRATIQUES NATIONALES

Les objectifs du projet sont les suivants :

- évaluer les opportunités et les obstacles à l'intégration des connaissances traditionnelles avec un focus sur les aires protégées
- créer une approche fondée sur des données probantes pour l'intégration des connaissances traditionnelles
- mettre en place un plan d'action national

Pour la mise en œuvre du projet, trois niveaux ont été pris en compte. Localement, des consultations avec les communautés ont été nécessaires afin d'identifier les problèmes et les défis auxquels elles sont confrontées en matière de transmission des connaissances traditionnelles dans les aires protégées et de déterminer les solutions possibles. Des ateliers ont été organisés et de petites vidéos ont été réalisées, puis présentées aux décideurs politiques.

Au niveau national, un examen des politiques a été ensuite réalisé afin de déterminer le niveau d'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques nationales actuelles. Les résultats préliminaires de cet examen général révèlent un bon niveau d'intégration dans les politiques relatives aux secteurs de la conservation (des aires protégées et de la biodiversité), de la culture et des droits de l'homme. Toutefois, on constate qu'il n'y a aucune reconnaissance des savoirs traditionnels dans les politiques relatives à l'agriculture, aux industries extractives (industries minières et pétrolières) et aux droits fonciers, bien que les récentes mises à jour des politiques relatives à l'exploitation minière et forestière aient montré quelques signes d'inclusion des connaissances traditionnelles.

Afin de donner un accent international à l'intégration des connaissances traditionnelles, un examen de la documentation existante a été également réalisé pour identifier les bonnes pratiques et méthodes d'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques nationales. Les obstacles à l'intégration des savoirs traditionnels ont été identifiés et constituent, pour la plupart, des obstacles conceptuels, politiques et de communication.

Ces différents niveaux ont contribué à faciliter la création du cadre nécessaire à l'élaboration d'un plan d'action national en faveur de l'intégration des savoirs traditionnels. Ce plan d'action national est actuellement mis en place avec les objectifs suivants :

- Œuvrer pour une prise de conscience nationale du rôle essentiel des peuples indigènes et de leurs connaissances traditionnelles
- Renforcer les lois, la gouvernance et les mécanismes locaux en faveur de la préservation et l'intégration des connaissances traditionnelles
- Donner aux communautés autochtones les moyens de documenter et traiter les questions relatives à la préservation et l'intégration des connaissances traditionnelles

Les étapes suivantes portent sur l'engagement permanent auprès des autres aires protégées, le respect constant du principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) avec les communautés et autres parties prenantes, les consultations approfondies avec les parties prenantes pour la mise en place du plan d'action, l'élaboration d'un programme de formation dédié au processus complet d'intégration des connaissances traditionnelles, et les échanges entre homologues avec les autres pays du plateau des Guyanes.



M. Hervé ROBINEAU, lors de sa présentation au nom de la délégation de la Guyane Française

Discussion de groupe

Une discussion de groupe a été animée par Mme Odacy Davis sur le thème suivant : « Implication des communautés, accès et partage des avantages dans la gestion des aires protégées ». Le but de cette session de travail était de voir comment les détenteurs des savoirs traditionnels pouvaient être impliqués activement dans ce processus. Chaque pays a désigné 2 à 3 personnes pour faire partie du comité et chaque personne a eu 3 à 5 minutes pour partager son point de vue sur la question soulevée.

Les intervenants étaient :

Guyana : Mme Diana Fernandes, M. Patrick Gomes, M. David James

Suriname : M. Helmut Gezius, Mme Renatha Simson, Mme Marie-Josée Artist

Guyane Française : Mme Marie Fleury

Mme Renatha Simson a abordé la question des processus de consultation des peuples autochtones et tribaux. Elle a souligné qu'il n'existe aucun cadre juridique au Suriname qui reconnaît la personnalité juridique des peuples autochtones et tribaux, ni aucun cadre qui reconnaît le droit à la propriété collective de leurs terres (droits fonciers). Ainsi, aucune consultation n'a été menée avec les communautés lorsque les aires protégées ont été établies à l'intérieur du territoire ancestral des peuples Kali'na et Lokono. Elle a indiqué également que la Loi sur la Nature et la Protection ne reconnaît pas les droits des peuples autochtones et tribaux et qu'elle devrait être révisée. Dans un cas, a-t-elle souligné, le gouvernement a déclaré avoir consulté les peuples autochtones mais ces personnes n'étaient pas membres de la communauté, et par conséquent la consultation n'a pas été efficace. Mme Simson a recommandé que dans l'établissement des aires protégées, les principes de base pour l'implication des communautés soient respectés en ce qui concerne l'information, la communication et la transparence.

Mme Marie-Josée Artist a parlé du principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC). Elle a rappelé que le FPIC est un droit collectif qui n'appartient pas à un individu mais à l'ensemble de la communauté car la communauté est le détenteur collectif des savoirs traditionnels. Elle a donné un exemple dans lequel une communauté au Suriname a été approchée pour établir une aire protégée sur ses terres. Bien que des entretiens aient été réalisés de maison en maison, des personnes n'étaient toujours pas au courant de la finalité du projet. En raison du manque d'information et de la communication inefficace, les chefs de village ont décidé de s'opposer au projet d'établissement de l'aire protégée. Mme Artist a souligné l'importance des échanges entre les communautés pour faciliter la mise en place de protocoles FPIC et a fait remarquer que ces échanges devraient être consignés dans un document vivant pour permettre des changements ultérieurs.

Mme Diana Fernandes a partagé son point de vue et son expérience en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages (APA) au Guyana. Selon Mme Fernandes, avant l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya en 2010, le Guyana avait élaboré une réglementation pour l'APA en 2006 et avait mis en place un protocole APA en 2007. Cependant, ce projet de loi et ce protocole n'ont pas été appliqués. Actuellement, l'Agence pour la Protection de l'Environnement contrôle l'accès aux communautés à travers un cadre d'autorisation qui régit la recherche locale et internationale. Mme Fernandes a expliqué qu'avant qu'une quelconque recherche soit menée, le chercheur doit obtenir une autorisation auprès de l'Agence pour la Protection de l'Environnement. Si la recherche est effectuée dans une aire protégée ou au sein d'un village autochtone, l'autorisation doit être préalablement obtenue auprès de la Commission des Aires Protégées et auprès du chef du village. Alors qu'il existe des contrôles en place

pour l'accès, il n'en existe aucun qui définit clairement le partage des avantages. Elle a souligné également qu'il est important d'envisager une législation pour la protection des connaissances traditionnelles et les droits de propriété intellectuelle.

M. David James a abordé à la fois la question des processus de consultation des communautés autochtones et celle de l'APA. Il a fait remarquer que la consultation est une composante du principe FPIC et convient qu'il s'agit d'un droit collectif. Il a indiqué que pour que le principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) soit efficace, les peuples autochtones eux-mêmes doivent dicter ce que le processus devrait être. Il a décrit le projet de concession de titres fonciers actuellement exécuté au ministère des Affaires Autochtones où il travaille. Il a souligné qu'au cours des deux dernières années, des directives ont été établies pour la concession de titres fonciers à travers des consultations avec les communautés. Dans le cadre du projet, un protocole FPIC a été également établi. Concernant l'accès et le partage des avantages (APA), il a relayé la déclaration faite par Mme Fernandes à propos de la nécessité d'envisager une législation pour la protection des droits de propriété intellectuelle. M. James a souligné que des lois sur les droits des marques et droits d'auteur existent mais qu'elles ne couvrent pas les droits collectifs. À cet égard, le défi, selon lui, se pose dans le moyen de protéger ces droits collectifs.

Mme Marie Fleury a également parlé de l'accès et du partage des avantages (APA) et du protocole de Nagoya. Elle a souligné le travail de la GADEPAM, une organisation œuvrant pour la sauvegarde des connaissances traditionnelles et leur transmission à travers la valorisation économique. L'idée est que la valorisation économique pourrait être un moyen d'attirer et d'intéresser les jeunes à mieux comprendre leur patrimoine culturel traditionnel car ils en bénéficieraient directement à travers la vente de produits et d'objets d'artisanat traditionnels. La GADEPAM sert d'intermédiaire entre les chercheurs, les communautés locales et la société civile en rapprochant les peuples à travers des ateliers destinés à favoriser le partage des pratiques et savoirs traditionnels. Mme Fleury a indiqué qu'une charte éthique a été également rédigée pour les membres. Cette charte promeut notamment le dialogue, le respect entre les communautés traditionnelles et les autres communautés, le respect de leurs connaissances traditionnelles et de leurs droits sociaux, et le respect de la biodiversité. Elle a également déclaré que la GADEPAM a essayé d'anticiper le protocole de Nagoya mais il y a encore en France un besoin de reconnaître le savoir-faire traditionnel et l'artisanat comme un vrai métier d'art afin d'encourager la transmission des connaissances et du savoir-faire traditionnels et de contribuer à leur valorisation économique.

M. Patrick Gomes est venu enrichir le débat, faisant allusion à la manière dont les avantages sont partagés dans les aires protégées au Guyana. Il a fait remarquer que les communautés avaient actuellement accès aux ressources naturelles pour pratiquer des activités traditionnelles mais a souligné que les besoins des communautés sont en constante évolution. Pour pallier cela, il a recommandé des programmes d'enseignement au sein de toutes les communautés pour guider l'élaboration de protocoles FPIC.

M. Helmut Gezius a fourni quelques recommandations. Il a indiqué qu'il faut réfléchir sur l'établissement des aires protégées et s'assurer que les consultations sont correctement menées dès le début afin d'éviter les tensions entre communautés et autorités. Il a également insisté sur la nécessité pour les gestionnaires des aires protégées de prendre conscience du patrimoine culturel vivant des communautés afin de comprendre comment elles définissent l'accès et le partage des avantages dans leur culture. À cet égard, il a recommandé de prendre en compte la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle. En outre, il a souligné la différence entre cogestion et gestion communautaire,

précisant que la cogestion est généralement privilégiée, mais il a recommandé de considérer également la gestion communautaire.

Mme Odacy Davis a demandé aux membres du comité leur point de vue sur la manière de gérer le principe FPIC et l'implication des communautés en l'absence de droits fonciers. Mme Artist a répondu en indiquant que le FPIC est un processus qui aide à instaurer la confiance entre les communautés et les autorités. Les communautés ont conservé leurs droits coutumiers et pratiquent leur culture indépendamment de l'absence de reconnaissance légale. Ainsi, le principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) est essentiel à la protection de ces pratiques en l'absence de droits fonciers.

Dr. Judith Rosales a ajouté qu'en établissant des aires protégées, il est important de partager des informations critiques sur la raison de protéger les aires avec les communautés qui y vivent. Une flore et une faune importantes qui pourraient expliquer les raisons de l'établissement de l'aire protégée pourraient être également importantes pour les communautés elles-mêmes.

Les derniers commentaires ont été prononcés par Mme Simson et Mme Katia Delvoye qui partageaient les mêmes sentiments, soulignant qu'il est important de voir contre qui on se protège. Dans certaines communautés, d'importantes espèces de la flore et de la faune sont déjà protégées par les coutumes traditionnelles. Il existe des calendriers de chasse et des saisons fermées afin de permettre aux espèces de se reconstituer. Cependant, l'établissement des aires protégées change la façon dont ces ressources sont gérées et, dans certains cas, empêche complètement la chasse.

Les intervenants ont prononcé leur allocution de clôture et la session de travail s'est achevée.



Une partie du panel. En partant de la gauche : M. Helmut Gezius et M. David James

Réunir des informations et sauvegarder le patrimoine culturel vivant

Chaque pays a présenté une étude de cas ou une initiative montrant comment le patrimoine culturel vivant peut être sauvegardé ou comment des informations peuvent être collectées. La session de travail a été animée par Mme Odacy Davis.

La présentation du Guyana a été réalisée sous la forme d'une vidéo présentant le transfert de la culture aux jeunes générations du peuple Macuxi vivant dans les villages de Surama et Yupukari dans le Rupununi Nord. La vidéo présentait des interviews de personnes engagées dans la transmission au sein des villages.

TRANSFERT DE LA CULTURE AUX JEUNES GÉNÉRATIONS

Dans le village de Surama, la culture est transmise par le biais d'un groupe culturel qui encourage les jeunes enfants à s'impliquer. Les enfants apprennent des histoires traditionnelles sur les modes de vie, chantent des chansons traditionnelles, s'initient aux danses traditionnelles, apprennent à cuisiner et à fabriquer des produits d'artisanat, et filent du coton, entre autres activités. Le groupe culturel a été lancé par Mme Jean Allicock avec quelques enfants et s'est bien développé depuis. Le groupe voyage à travers tout le pays pour interpréter des chansons et des danses dans diverses manifestations culturelles. Ces événements suscitent de l'intérêt auprès d'autres jeunes.

Dans le village de Yupukari, autour de feux de camp, les anciens enseignent et transmettent leurs savoirs à travers des sketches, poèmes, danses, chansons et histoires. L'esprit du feu de camp encourage les enfants à sortir et à apprendre leur culture. Un programme extrascolaire a été également mis en place, dans lequel l'Internet est utilisé pour rassembler les jeunes et leur apprendre leur culture en leur montrant comment d'autres peuples autochtones sont entrain de promouvoir leur culture.

Après la présentation vidéo, **M. Aïma Opoya** (de la Guyane Française), a parlé d'une initiative lancée dans la communauté Wayana dans laquelle un espace dédié a été réservé à l'initiation des jeunes aux pratiques traditionnelles de la communauté.

BENAB TRADITIONNEL

Dans la communauté Wayana, un endroit a été créé où les gens peuvent apprendre ou réapprendre les pratiques traditionnelles. La perte des savoirs traditionnels est un phénomène qui progresse on ne peut plus rapidement au sein de la communauté Wayana en raison de la modernisation. Les enfants quittent leur foyer très tôt pour fréquenter des écoles situées dans d'autres villages. Pendant ce temps, ils ne sont pas en contact avec les connaissances, les pratiques et les modes de vie traditionnels de la communauté Wayana et lorsqu'ils retournent, ils ont perdu une grande part de leur identité culturelle.

Un benab traditionnel a été construit dans le village appelé Antecume Pata pour accueillir les réunions et les échanges entre anciens et jeunes autour du savoir-faire traditionnel comme l'artisanat (vannerie et poterie), la chasse et la pêche.

Mme Katia Delvoye (Suriname) a ensuite fait une présentation sur le travail accompli par l'ACT (Amazon Conservation Team) en matière de renforcement de la culture traditionnelle au sein des communautés autochtones et afro-descendantes (Trio, Wayana et Matawai).

RENFORCEMENT DES COMMUNAUTÉS

Une des trois principales stratégies qui guident le travail de l'ACT est de « renforcer les traditions et la gouvernance interne des communautés ». Cet objectif est atteint grâce à la transmission du patrimoine culturel vivant à travers les actions suivantes :

- la facilitation des cliniques traditionnelles dans lesquelles les anciens transfèrent leurs connaissances sur les médecines traditionnelles aux jeunes étudiants ou apprentis
- les échanges interculturels entre les communautés
- la production de matériel pédagogique adapté à leur culture
- les écoles traditionnelles dans lesquelles les anciens transmettent leur savoir-faire traditionnel aux plus jeunes
- la coproduction de livrets adaptés à la culture et axés sur les divers villages associés aux programmes d'enseignement nationaux
- la production d'affiches sur l'utilisation des plantes par les communautés (matériaux de construction, outils, aliments, médecine, etc.)
- la création d'une base de données de biodiversité avec les noms traditionnels des animaux en six langues différentes
- les applications interactives de cartographie des histoires orales



Mme Katia Delvoye lors de sa présentation au nom de la délégation du Suriname

Groupe de discussion

Les participants ont été divisés en quatre groupes de travail et chacun d'eux a travaillé sur les thèmes suivants :

- Intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision
- Implication des communautés dans la gestion des aires protégées
- Accès et partage des avantages (APA) dans la gestion des aires protégées
- Collecte des informations et sauvegarde du patrimoine culturel vivant

Chaque groupe a été chargé d'identifier les lacunes et défis communs dans les Guyanes, les axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques, les recommandations sur les mesures à court et long terme et les sources de financement (connues ou supposées) pour le thème qui lui assigné. Un résumé des discussions organisées est fourni ci-dessous.

INTÉGRATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DANS LES POLITIQUES, LES PRATIQUES ET LA PRISE DE DÉCISION

Lacunes et défis communs dans les Guyanes

Les lacunes et les défis existants ont été identifiés dans les politiques des trois pays. En Guyane Française, on constate un manque de reconnaissance des communautés locales dans la constitution. Alors qu'il existe plusieurs lois concernant les communautés au Suriname, le défi se pose dans l'intégration de ces différentes lois afin de s'assurer qu'elles sont conformes. Tandis que pour le Guyana, on observe que la loi sur les aires protégées n'intègre toujours pas certains éléments ou aspects que les amérindiens et les communautés locales voudraient voir protégés.

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques

Le groupe a identifié des axes de coopération régionale et internationale. Il s'agit des axes suivants :

- Collaboration entre les universités des trois pays dans le domaine de la recherche
- Coopération technique entre les trois Guyanes
- Coopération entre les organisations communautaires et entre les communautés et le gouvernement pour la protection et la promotion de l'art amazonien

Recommandations sur les mesures à court/long terme

Les mesures suivantes ont été recommandées :

- Élaborer un plan d'action d'ici à fin 2019 pour l'intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques, les pratiques et la prise de décision : les mesures devront être d'abord identifiées au niveau national, puis débattues dans les trois Guyanes pour formuler le plan d'action général
- Mettre en œuvre le plan d'action en 2021
- Présenter les conclusions et les enseignements tirés à l'occasion du Congrès International sur la Biodiversité du Plateau des Guyanes qui se déroulera en 2021 à Cayenne

Source de financement (connue ou supposée)

L'Union européenne (UE), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Organisation des nations unies (ONU) et l'Initiative REDD+ (réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts et le rôle de conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement) ont été répertoriés comme sources possibles de financement.

IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS DANS LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Lacunes et défis communs dans les Guyanes

Les défis communs identifiés au sein des trois pays sont les suivants :

- Communication et engagement auprès des communautés : la communication et l'engagement sous la forme de consultations, ainsi que l'éducation et la sensibilisation doivent être menés d'une manière qui soit adaptée à la culture pour l'auditoire. Il est important de tenir compte de l'approche et de s'assurer que les supports sont disponibles dans les langues maternelles pour qu'ils soient efficaces.
- Accès aux communautés : l'accès physique aux communautés vivant dans des zones distantes et isolées peut être difficile, en particulier en l'absence d'infrastructure et avec de faibles ressources financières.
- Approche verticale par rapport à la gestion des aires protégées
- Conflits fonciers : les communautés locales refusent parfois de collaborer avec les gestionnaires des aires protégées en raison d'objectifs divergents pour un même espace. Des conflits peuvent survenir entre les communautés qui tentent d'obtenir des titres fonciers et les gouvernements qui établissent des aires protégées sur les mêmes terres.

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques, et recommandations sur les mesures à court/long terme

Plus d'ateliers, de conférences, réunions, partage d'expériences, formation et renforcement des liens dans les trois pays ont été recommandés comme axes de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Grâce à ces sessions de renforcement des capacités, les gestionnaires seraient mieux équipés pour mener des consultations efficaces et impliquer les communautés. On distingue les projets et opportunités suivants :

- Projet IAPA/REDPARQUES
- Initiatives REDD+
- Initiative Darwin
- Congrès International sur la Biodiversité du Plateau des Guyanes
- Congrès de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Échanges universitaires

Source de financement (connue ou supposée)

Les sources de financement possibles répertoriées sont la Banque interaméricaine de développement (IDB), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les ONG telles que Conservation International (CI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), et l'UE.

ACCÈS ET PARTAGE DES AVANTAGES (APA) DANS LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Lacunes et défis communs dans les Guyanes

Le groupe de travail a souligné qu'il a été difficile d'identifier des défis communs dans les trois pays car chaque pays est à un stade différent d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Cependant, les défis suivants ont été identifiés :

- L'absence de cogestion dans la loi : la loi ne prévoit pas la cogestion des aires protégées. Une autorisation doit être accordée par l'autorité gouvernementale compétente pour que les personnes puissent pratiquer leurs activités traditionnelles.
- En Guyane Française, avant l'élaboration de la nouvelle loi sur la biodiversité en 2016, il n'existait un cadre juridique que dans le territoire du parc national.
- Problèmes entourant les relations avec les communautés transfrontalières
- Ratification du protocole de Nagoya : la ratification du protocole de Nagoya va permettre aux pays d'établir le cadre administratif national qui va régir l'accès et le partage des avantages. Cependant, le protocole est très large et ne prévoit pas de dispositions relatives aux connaissances traditionnelles.

Le groupe a également identifié les lacunes suivantes :

- Les connaissances traditionnelles ne sont pas intégrées dans les cadres juridiques en vigueur
- Les cadres juridiques dans certains pays sont toujours en cours d'élaboration
- Manque de communication entre les autorités compétentes et les communautés locales : les communautés ne sont pas bien informées des obligations nationales mais elles doivent les respecter avec peu ou pas de renforcement des capacités ou d'assistance

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques

Les axes suivants ont été identifiés pour l'amélioration de l'accès et du partage des avantages dans la gestion des aires protégées :

- Les pays sans cadre juridique ou disposant d'un cadre juridique limité pour l'accès et le partage des avantages peuvent tirer des leçons des expériences des autres pays en respectant les structures et processus existants
- Un renforcement des capacités peut être fourni aux dirigeants communautaires sur les questions liées aux connaissances traditionnelles et à l'accès et au partage des avantages
- Des programmes d'échange peuvent être mis en œuvre entre les communautés pour tirer des enseignements de l'expérience des communautés qui sont en avance en matière d'application des protocoles d'accès et de partage des avantages, par exemple la communauté Kanashen au Guyana
- Les méthodes utilisées dans le processus de consultation pour le protocole de Nagoya peuvent être partagées avec les pays qui entament seulement maintenant le processus de consultation.

Recommandations sur les mesures à court/long terme

Le groupe de travail a recommandé de fournir aux communautés la capacité ou la formation requise pour être en mesure de s'organiser pour traiter les questions liées aux connaissances traditionnelles et à l'accès et au partage des avantages. Les membres du groupe ont souligné que toute décision impliquant la communauté doit être prise par la communauté. Des programmes ou projets d'échange entre les communautés, sur le plan national et transfrontalier, ont été également recommandés comme des axes possibles d'apprentissage mutuel et de partage des expériences.

Source de financement (connue ou supposée)

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), le Fonds d'affectation spéciale pour le protocole de Nagoya dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont été répertoriés comme sources possibles de financement.

COLLECTE DES INFORMATIONS ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL VIVANT

Le groupe de travail a commencé la discussion en définissant des directives et des points à prendre en compte lors de la collecte des informations et de la sauvegarde du patrimoine culturel vivant.

Lors de la collecte des informations, il est important de prendre en compte le type d'information et la méthode qui conviendrait parfaitement pour la collecte de ces informations. Le groupe de travail a indiqué que pour la collecte d'informations traditionnelles, il est préférable d'utiliser des méthodes ethnographiques pour favoriser une meilleure précision. Cela est possible à travers des réunions, des ateliers ou des discussions en tête-à-tête avec des narrateurs. Il est également important que la personne en charge de la collecte des informations choisisse l'approche et la langue appropriées. Le groupe de travail a également souligné que certains savoirs sont transmis uniquement au sein des familles ou des communautés et que les personnes en charge de la collecte des informations doivent respecter ce principe. En outre, le temps et les saisons doivent être considérés lors de la collecte d'informations. Par exemple, si des données sont actuellement enregistrées sur la chasse, il est recommandé de collecter ces données durant la saison de la chasse pour une meilleure précision.

Afin de sauvegarder le patrimoine culturel vivant, le groupe de travail a proposé d'intégrer les pratiques traditionnelles dans les programmes scolaires de sorte que les jeunes puissent apprendre très tôt ces traditions. Le groupe a également proposé un système éducatif multilingue/bilingue dans lequel les enfants suivent un enseignement dans leur langue maternelle. Actuellement, les enfants doivent apprendre l'anglais, le néerlandais, le français, et le programme d'enseignement leur est dispensé dans ces langues. Cela rend difficile l'apprentissage pour ces enfants et contribue également à la perte des langues maternelles chez les jeunes générations. En outre, le groupe a indiqué que des dispositions devraient être prises dans les budgets nationaux pour permettre le versement d'allocations aux anciens dans les villages comme mesures incitatives pour la transmission des connaissances traditionnelles. Enfin, le groupe de travail a souligné qu'il est important de considérer quelles informations sont partagées et comment elles sont partagées dans les communautés pour garantir leur préservation.

Lacunes et défis communs dans les Guyanes

Le groupe de travail a identifié les lacunes et défis suivants en ce qui concerne la collecte des informations et la sauvegarde du patrimoine culturel vivant :

- Langue : la personne en charge de la collecte des informations doit être en mesure de parler la langue de la communauté de sorte que des informations exactes puissent être collectées.
- Programme d'enseignement européen : le programme d'études actuel n'inclut pas l'enseignement des pratiques traditionnelles ou de tout aspect de la culture traditionnelle pour favoriser la transmission des connaissances.
- Les gardiens du savoir comme les chamans et les anciens ne sont pas reconnus : ils devraient être reconnus, en particulier dans les articles et travaux scientifiques dans lesquels leurs connaissances sont utilisées.
- Rapide évolution de la technologie : il est important d'en tenir compte dans la préservation des connaissances traditionnelles. Nous devons être capables de nous adapter à la variation des méthodes d'archivage et être en mesure de protéger les données lorsqu'elles sont stockées virtuellement dans le Cloud.

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques

Le groupe a identifié les axes suivants :

- Octroi de bourses d'études aux jeunes dans les communautés autochtones pour leur permettre d'accéder à l'éducation
- Échanges interculturels entre les communautés, au niveau local et international
- Validation des rites et pratiques communs par l'UNESCO

Recommandations sur les mesures à court/long terme

Le groupe de travail a recommandé de créer des départements « philosophie populaire » dans toutes les universités nationales pour valider les qualifications non-traditionnelles (non-universitaires). Cela va permettre la reconnaissance des gardiens du savoir traditionnel, par exemple la reconnaissance des chamans en tant que docteurs.

Source de financement (connue ou supposée)

Alors que le financement peut être obtenu auprès d'organisations telles que l'UNESCO, le groupe de travail a souligné que les peuples eux-mêmes devraient prendre conscience de l'importance de la collecte des informations et de la sauvegarde de leur patrimoine et trouver des solutions pour financer ces initiatives par leurs propres moyens. Les individus devraient éviter d'être dépendants des financements étrangers car ils ne sont généralement pas suffisants pour soutenir le projet dans le long terme.

L'animateur a prononcé la clôture de la session et fourni des détails sur les activités du jour suivant.



**Participants présentant les résultats du groupe de discussion.
En partant de la gauche : Mme Sara Henry et M. Rudolf Pavion**

Jour 3 - 16 mai 2019

Le troisième et dernier jour de l'atelier s'est déroulé au Nappi Village situé à environ 32 km de Lethem.

À l'arrivée au village, les participants ont été accueillis avec un spectacle de « Danse du colibri » donné par les membres de la communauté. Les allocutions de bienvenue et d'ouverture ont été ensuite prononcées par **M. Francisco Gomes**. Ensuite, une prière Macuxi a été récitée par **M. Sylvester**, après quoi le vœu national a été prononcé.

Le Toshao de Nappi Village, **M. Guy Fredricks**, a fait de brèves remarques, souhaitant aux participants la bienvenue au village, puis il a présenté un bref historique et une brève description de Nappi. Une chanson a été ensuite interprétée par un autre groupe culturel du village.

Les sessions d'atelier ont commencé par une discussion de groupe suivie par une session de groupe dans laquelle des discussions de groupe ont été organisées. Ensuite s'en est suivie une excursion vers le réservoir d'eau de Nappi.



© PARC AMAZONIEN DE GUYANE, PARC NATIONAL

Les membres du conseil du village qui ont participé à l'organisation de la session d'atelier à Nappi

Discussion de groupe

La discussion de groupe a été animée par Mme Odacy Davis autour du thème « Comment sauvegarder le patrimoine culturel vivant à travers la préservation et la promotion des langues ». Chaque pays a désigné 2 à 3 personnes pour faire partie du comité et chaque personne a eu 3 à 5 minutes pour partager son point de vue sur la question soulevée.

Les intervenants étaient :

Guyana : Mme Charlene Wilkinson, Mme Grace Roberts, Mme Wendy Leandro-Springer, M. Earl Thomas

Suriname : M. Johan Roozer

Guyane Française : Mme Lucie Lepage

Mme Charlene Wilkinson a commencé sa présentation en soulignant que l'éveil aux langues est en soi une ressource culturelle. Elle a souligné que la disparation des langues était le résultat de la colonisation et du système éducatif européen qui monopolise l'usage de l'anglais. Elle a abordé la question des droits en matière de langue en indiquant qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'allouer des budgets en faveur du respect des langues et de leur intégration dans le système éducatif. Elle a souligné le fait que les enfants apprennent mieux lorsque l'enseignement se fait dans leur langue maternelle. Mme Wilkinson a encouragé les gens à faire campagne pour que le Guyana signe la « Charte en faveur de la politique linguistique et des droits en matière de langue dans les régions des Caraïbes où l'on parle le créole » qui a été ratifiée en 2011 comme une première étape vers la protection des langues autochtones au Guyana. Elle a également conseillé d'explorer la bialphabétisation dans notre système éducatif et proposé la déscolarisation de la société.

Mme Grace Roberts a abordé la question de la mort de la langue Lokono au Guyana à travers des réflexions sur ses expériences personnelles. Elle a raconté l'histoire de l'origine de son nom, soulignant que « Grace Roberts » est un nom colonial. Les communautés Lokono vivent le long des régions côtières du Guyana et ont été ainsi très tôt exposées au développement et à la culture européenne. Elle a souligné que des noms anglais étaient donnés à la naissance et exigés pour le baptême à l'église. En outre, les enfants fréquentaient des écoles anglaises et au fil du temps, la langue Lokono a disparu dans de nombreuses communautés. Aujourd'hui, il y a peu d'anciens au sein des communautés qui parlent encore la langue Lokono. Des efforts sont faits pour documenter et faire revivre la langue dans nombre de communautés. Mme Roberts a recommandé que les langues autochtones soient très tôt enseignées dans les écoles primaires afin de garantir leur préservation.

M. Johan Roozer a souligné les mesures prises par le Suriname en matière de reconnaissance des langues autochtones. En 2015, une commission nationale a été établie pour élaborer une loi en faveur des langues nationales pour le Suriname, et M. Roozer a été nommé secrétaire de cette commission. Selon M. Roozer, cette loi favorisera la reconnaissance de l'ensemble des 20 langues du Suriname, y compris les langues des communautés autochtones et afro-descendantes. Des personnes parlant ces langues ont été réunies pour rédiger le texte de loi. M. Roozer a souligné que cette loi prévoit la formation d'un conseil de la langue qui sera chargé de réglementer les langues du Suriname.

Mme Wendy Leandro-Springer a abordé la question de la préservation des langues. Elle a souligné que plusieurs programmes sont mis en place actuellement mais a insisté sur l'importance d'en faire encore plus. Elle a encouragé les individus à utiliser activement leur langue car cela est primordial pour assurer la préservation. Elle a recommandé que lors de l'exécution de ces programmes une planification rigoureuse soit assurée afin de garantir l'inclusion de toutes les parties prenantes. Elle a aussi indiqué l'importance du suivi des finances pour garantir la durabilité du projet. Elle a également recommandé de procéder à une étude afin de connaître les réalités au sein des communautés avant de planifier un projet. De petites mesures peuvent être prises pour commencer à respecter l'usage des langues au sein des communautés. Elle a recommandé le recours à des traducteurs pour les langues autochtones à l'occasion des réunions et autres ateliers organisés dans les communautés. Enfin, elle est d'accord avec les intervenants précédents sur l'importance de l'éducation pour la préservation des langues autochtones.

Mme Lucie Lepage a présenté un jeu créé dans le cadre du projet Alukupukin. Ce jeu a été créé par des enfants au sein de la communauté Aluku pour promouvoir leurs pratiques culturelles. Le jeu aborde des sujets tels que l'histoire, la géographie et les sciences et met en exergue des activités culturelles comme la chasse, la pêche et l'agriculture. Le projet a facilité les échanges culturels entre les générations car les enfants devaient collecter des informations auprès de leurs parents pour créer les questions pour le jeu. Elle a souligné que les questions sont écrites à la fois en langue Aluku et en français. Les enfants se déplacent dans d'autres communautés et expliquent les règles du jeu à d'autres enfants, ce qui favorise davantage les échanges culturels.

M. Earl Thomas a partagé son expérience personnelle de développement d'un programme destiné à faire renaître la langue au sein de sa communauté de Wakapao. Comme Mme Roberts, M. Thomas appartient à une communauté Lokono qui est aujourd'hui confrontée à un grave problème de perte de la langue. Il a raconté la perte de sept anciens de sa communauté en l'espace d'un an et demi. Il a indiqué qu'un comité a été formé et que ce comité a multiplié les contacts avec des institutions de recherche linguistique pour obtenir une assistance. Cependant, aucune réponse n'a été reçue et un autre ancien maîtrisant la langue est malheureusement décédé. Après avoir reconnu la nécessité de prendre des mesures immédiates, M. Thomas a démarré une classe par ses propres moyens et avec ses enfants. La classe a bien évolué depuis et accueille aujourd'hui d'autres enfants de la communauté.

Feedback des participants

Le Toshao Guy Fredricks a enrichi le débat, indiquant qu'il existe une diversité entre les nombreuses langues. Il a expliqué que la langue Macuxi parlée à Nappi est différente du Macuxi parlé dans les autres villages, et par conséquent il est important que chaque village essaie de préserver sa propre langue. Il a décrit la langue comme la vie et comme un moyen de rapprocher les individus de leurs grands-parents et ancêtres.

M. Claude Suzanon a souligné la présence de nombreux Lokonos en Guyane Française qui parlent encore leur langue traditionnelle. Il a encouragé le Guyana à collaborer avec les autres pays du plateau des Guyanes pour développer des relations avec d'autres communautés Lokono afin de contribuer au renouveau de la langue et de la culture Lokono.

Dr. Judith Rosales a exhorté les gens à ne pas oublier les noms des plantes médicinales autochtones et leurs usages car ils représentent leur premier contact avec la nature.

Mme Odacy Davis a remercié les intervenants pour toutes les informations fournies et a clôturé la session.



Le Toshao Guy Fredricks donnant son point de vue sur le sujet

Présentation de la fabrication d'objets artisanaux en balata

Nappi est connu pour ses artisans talentueux qui produisent des objets artisanaux complexes à base de gomme de balata. Les participants ont pu assister à une présentation de la fabrication de ces pièces d'artisanat et ont eu la possibilité d'acheter certains produits.



Quelques exemples de produits à base de gomme de balata exposés

Groupe de discussion

Les participants ont été divisés en quatre groupes de travail et chacun d'eux a travaillé sur les thèmes suivants :

1. Intégration des langues autochtones dans les politiques et les pratiques
2. Intégration des langues autochtones dans le programme d'enseignement officiel
3. Stratégies de renforcement des liens et des échanges dans les Guyanes

Deux des quatre groupes ont été chargés d'identifier les lacunes et défis communs dans les Guyanes, les axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques, les recommandations sur les mesures à court et long terme et les sources de financement (connues ou supposées) pour le thème qui lui assigné (thèmes 1 et 2). Les deux autres groupes ont eu pour mission de réfléchir sur le thème 3. Les résultats des discussions sont consignés ci-dessous.



Participants consignant les résultats du groupe de discussion

INTÉGRATION DES LANGUES AUTOCHTONES DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES

Lacunes et défis communs dans les Guyanes

Les défis communs observés sont les suivants :

- Absence d'une stratégie dans les Guyanes visant à assurer la survie des langues
- Manque de reconnaissance légale des langues autochtones en tant que langues officielles

- Sensibilisation des membres de la communauté sur l'importance de leur langue et sur la nécessité de s'impliquer pour la maintenir vivante
- Sensibilisation des populations sur le besoin d'agir et de lancer leurs propres initiatives pour préserver leur langue

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques

Les axes suivants ont été identifiés :

- Tirer des leçons des expériences du Suriname en matière de partage des informations dans les langues reconnues
- Créer de nouveaux programmes ou utiliser les programmes existants pour partager les méthodologies utilisées pour promouvoir et faire vivre les langues
- Donner aux professeurs ou aux anciens la possibilité d'enseigner les langues dans les écoles à tous les niveaux
- Inclure dans la politique éducative des écoles au sein des communautés autochtones une disposition en faveur de l'enseignement de leur langue et leur culture.

Recommandations sur les mesures à court/long terme

Les mesures suivantes ont été recommandées :

- Mettre en place à l'échelle du plateau des Guyanes une stratégie de préservation et de sauvegarde des langues
- Trouver les chercheurs locaux qui mènent des travaux autour des langues natives et établir des programmes de recherche dans le plateau des Guyanes pour aider à documenter et faire renaître ces langues
- Mettre en place une stratégie média visant à favoriser la promotion des langues autochtones. Par exemple, au Suriname, toutes les informations gouvernementales sont diffusées dans toutes les langues reconnues du pays
- Encourager les échanges entre les peuples des différentes communautés afin de favoriser le partage de leurs diverses expériences en matière de documentation ou de renaissance des langues
- Nécessité de coopération entre les institutions et les pays pour qu'un bilan des recherches soit présenté et profite aux communautés dans lesquelles la recherche a été menée, en particulier la recherche liée au patrimoine culturel
- Nécessité d'agir au plus vite avant la perte irrémédiable de la langue. Si les langues ne sont pas documentées ou transmises, elles seront perdues lorsque nous perdrons nos derniers anciens

Source de financement (connue ou supposée)

Les sources de financement possibles répertoriées sont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme de documentation des langues menacées. Des initiatives locales autofinancées ont été également encouragées.

INTÉGRATION DES LANGUES AUTOCHTONES DANS LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT OFFICIEL**Lacunes et défis communs dans les Guyanes**

En Guyane Française, pour les enfants de 3 à 11 ans, le système éducatif officiel a récemment introduit des assistants locuteurs natifs même si la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé demeure le français. On constate, cependant, une absence des langues traditionnelles dans le programme scolaire au Guyana et au Suriname. Le groupe de travail a identifié les défis suivants par rapport à ce processus :

- Peur du rejet par les autres : les autochtones peuvent choisir de ne pas parler leur langue maternelle par peur d'être discriminés par les autres qui pensent qu'il ne s'agit pas d'une langue prestigieuse ou officielle du pays
- Les gouvernements ne valorisent pas les langues autochtones : ils considèrent les langues indigènes comme des barrières ou des obstacles au processus d'apprentissage et pensent qu'elles entraînent de mauvais résultats aux examens régionaux
- Faibles ressources financières disponibles pour produire des supports dans plusieurs langues et pour former les professeurs à l'utilisation efficace de ces supports

Axes de coopération et de partage d'expériences et de bonnes pratiques, et recommandations sur les mesures à court/long terme

Quelques axes de coopération et recommandations établis par le groupe de travail sont fournis ci-dessous :

- Ateliers regroupant diverses parties prenantes dans les pays pour traiter la question au niveau national : un atelier autour du thème « Enseignement des langues autochtones, un échange d'expériences et la voie à suivre » devrait être organisé au Guyana en septembre par Mme Wendy Leandro-Springer. Des ateliers similaires peuvent être organisés dans d'autres pays et autour de différents thèmes pour traiter la question.
- Programmes d'échange entre des pays tels que la Guyane Française et le Brésil afin de partager et de tirer parti des expériences de chacun en matière d'intégration des langues traditionnelles dans le programme scolaire

- Partage d'informations et de supports d'enseignement via des plateformes en ligne telles que Google Drive
- Projets d'intégration des connaissances traditionnelles
- Participation des gouvernements à ces programmes

Source de financement (connue ou supposée)

Le financement par le gouvernement a été mis en exergue ainsi que des activités individuelles de levée de fonds.

STRATÉGIES DE RENFORCEMENT DES LIENS ET DES ÉCHANGES DANS LES GUYANES

Sur la base des discussions entre les groupes de travail 3 et 4, les stratégies suivantes ont été recommandées :

- Passer en revue les stratégies actuelles dans chaque pays avant d'en développer de nouvelles
- Consulter les communautés et s'engager auprès d'elles pour identifier les meilleurs moyens de partager leurs connaissances et leurs langues, ainsi que les actions qu'elles préconisent pour traiter la question de la disparition des langues
- Former et renforcer des alliances entre les universités dans les Guyanes sur les thématiques du projet
- Explorer et établir des relations entre les communautés Lokono au Guyana, en Guyane Française et au Suriname pour créer des associations et des échanges transfrontaliers
- Obtenir un soutien pour la redynamisation des programmes/initiatives linguistiques
- Répertorier les textes de loi, chartes et autres cadres ratifiés par l'ensemble des trois pays et mettre en place des stratégies pour leur mise en vigueur
- Établir un calendrier annuel d'événements axés sur le renforcement des liens et des échanges dans les Guyanes
- Organiser un festival annuel des arts et métiers entre les trois pays des Guyanes ou inviter les autres pays à participer au festival annuel organisé en Guyane Française pour mettre en valeur les différentes cultures
- Mettre en place des canaux de communication pour le partage d'informations et les mises à jour mensuelles via e-mail, les newsletters et les réseaux sociaux

- Encourager les échanges au sein de la communauté entre les jeunes et les anciens du village
- Organiser des programmes d'échanges scolaires entre les trois pays afin de susciter de l'intérêt auprès des jeunes autour de leur culture pour combler l'écart intergénérationnel
- Organiser des échanges autour de la médecine traditionnelle (uniquement si les communautés souhaitent partager ces informations)
- Développer une plateforme au sein de chaque pays pour rapprocher les communautés autochtones de ce pays. Par exemple, au Guyana, le Conseil National des Toshao est composé de représentants issus de toutes les communautés autochtones et favorise de meilleurs échanges autour des questions touchant les peuples indigènes. Un réseau similaire existe en Guyane Française (Grand conseil coutumier – créé en 2018). Quelque chose de similaire devrait être mis en place au Suriname s'il n'existe pas déjà.

Le groupe de discussion 4 a souligné qu'en élaborant ces stratégies, nous devons veiller à ce que la priorité ne soit pas donnée uniquement aux langues mais aussi aux connaissances traditionnelles, aux arts, aux métiers, à la médecine, à la culture, à la musique et à d'autres aspects du patrimoine culturel vivant.

Feedback des participants

Les participants ont donné leur avis après la présentation du groupe. Mme Claudia Berthier a réagi à propos de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. Elle a indiqué que dans nos stratégies de communication, nous devons promouvoir des méthodes de base de communication et d'enseignement telles que la radio, les livrets, les petites sessions de groupes, etc. pour prendre en compte les zones où la technologie n'est pas très accessible, par opposition à l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux et des newsletters, tel que le recommandent les groupes de travail.

M. Earl Thomas a recommandé l'établissement d'une législation à travers les pays afin de protéger les langues autochtones.

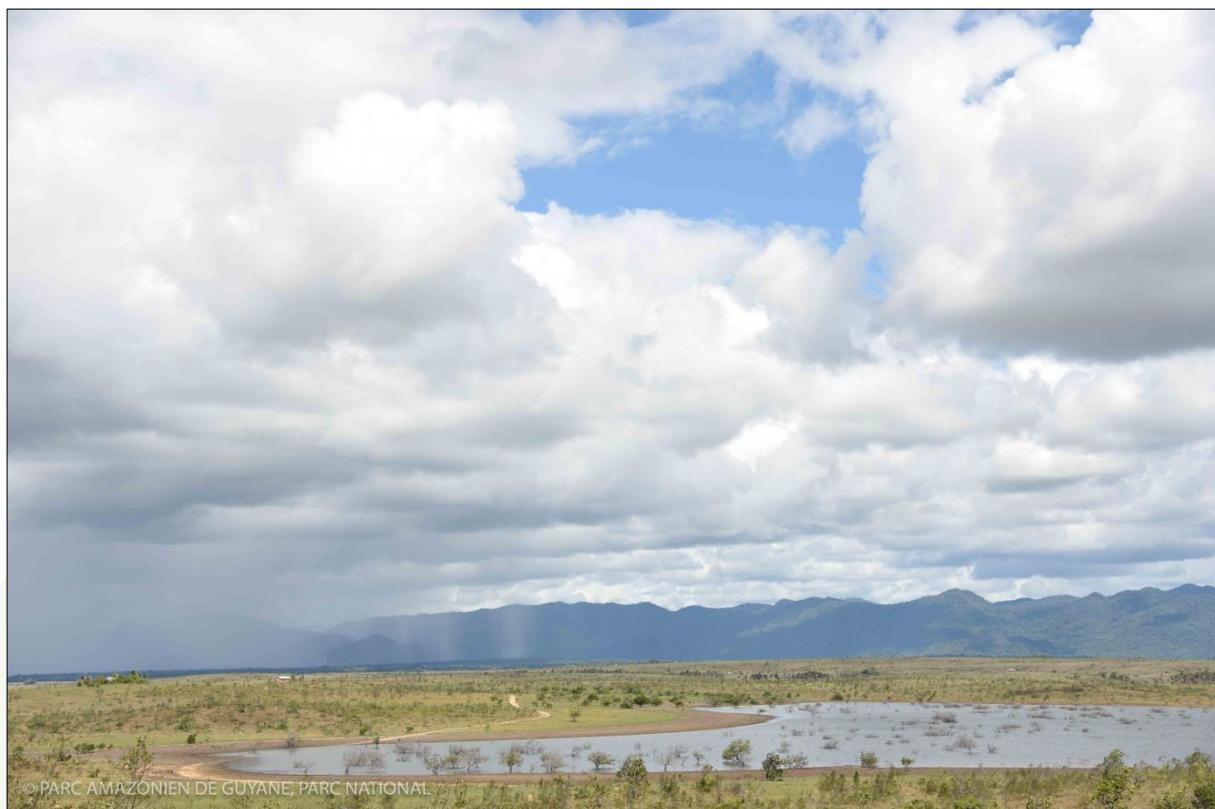
Mme Charlene Wilkinson a complété le commentaire de M. Thomas en indiquant que le document requis est la « Charte en faveur de la politique linguistique et des droits en matière de langue ». Elle a en outre souligné l'importance de centrer les efforts sur les langues car celles-ci permettent de transmettre les connaissances traditionnelles. Elle a également indiqué qu'il est important pour les peuples autochtones d'enseigner leurs langues aux étrangers de manière à préserver le moyen de transmission tout en restant maîtres des connaissances elles-mêmes.



Photo de famille des participants à Nappi Village

Excursion

L'équipe de participants a visité le réservoir d'eau de Nappi, également appelé la digue de Nappi. La digue de Nappi est un plan d'eau naturel qui n'est relié à aucun fleuve ni aucune rivière. Le ruissellement provenant des pluies, ainsi que la haute nappe phréatique, sont contenus par une digue de terre construite en 2017 pour lutter contre les impacts du phénomène El Nino. Ce réservoir abrite de nombreuses espèces de poisson et est utilisé par les gens du village pour obtenir de l'eau potable, et de l'eau pour les animaux domestiques et les potagers.



Une vue du réservoir de Nappi avec en arrière-plan les montagnes Kanuku

Nuit culturelle et événement de clôture

L'atelier s'est achevé par une soirée d'échanges interculturels avec la participation de divers groupes culturels venant des 3 pays. Les participants ont partagé des danses, des chansons et des poèmes mettant en valeur leur patrimoine culturel.

Programme de l'événement

NUIT CULTURELLE

Maîtres de cérémonie : Jessica George et Filho Gomes

Accueil

Cérémonie de bénédiction chamane
par le groupe culturel de Surama

Danse culturelle
par le groupe culturel St. Ignatius

Poème - My Guyana
par le groupe culturel de Surama

La danse du chasseur
par le groupe culturel St. Ignatius

Danse Aluku
par Annie Tengo - Guyane Française

Danse rodéo
par le groupe culturel St. Ignatius

Danse
par la délégation du Suriname

Chanson
par la délégation du Suriname

Chanson
par Thadaigh Baggallay

Chant de convivialité et danse en Macuxi
par le groupe culturel de Surama

Fin du programme

Trombinoscope



Trombinoscope • Who's Who • Foto

Transmission of Living Cultural Heritage in the Protected Areas of the Guianas
 Transmission du Patrimoine Culturel Vivant dans les Aires Protégées des Guyanes
 Overdracht van Levend Cultureel Erfgoed in de Beschermde gebieden van het Guyanaschild



PARTENAIRES RENFORESAP



Odacy Davis
 Deputy Commissioner
 Protected Areas Commission



Claude Suzanon
 President du Parc
 amazonien de Guyane



Arnaud Anselin
 Deputy Director Parc
 amazonien de Guyane



Denise Fraser
 Commissioner
 Protected Areas Commission



Johan Roozer
 Policy advisor
 Ministry of Education, Science and
 Culture in Surinam

Délégation de la Guyane



Celine Fréaux
 Officer in charge of
 Human Sciences and
 Culture Amazonian Park



Touine Kwata
 Community
 development Agent
 Amazonian Park



Jérémie Mata
 Community development
 Agent for Culture
 Amazonian Park



Claudia Berthier
 Multimedia
 Project Manager
 Amazonian Park



Frédérique Longin
 Advisor on local com-
 munities of the interior
 Directorate of Cultural
 Affairs



Clara Valérius
 Officer
 European Affairs Division



Hervé Robineau
 Officer in charge of
 Culture and Cultural
 Heritage Municipality of
 Awala-Yalimapo



Aïma Opoya
 Taluen craftsman and
 involved in the recogni-
 tion of the Maraké
 Maraké Project



Yvan HO-YOU-FAT
 President
 Lavi Dan bwa (NGO
 for the recognition of
 Bushinengue's culture)



Annie Tingo
 Member
 Lavi Dan bwa (NGO
 for the recognition of
 Bushinengue's culture)



Marianne Palisse
 Lecturer and responsible
 of the Master's degree
 on Interculturalism
 University of French
 Guiana



Marie Fleury
 Member of the Scientific
 Committee of the French
 Guiana Amazonian Park
 & Researcher on tradi-
 tional and cultural heritage
 of Maroni - National Mu-
 seum of Natural History



Lucie Lepage
 Coordinator
 Association «Fleuve d'hier
 et d'aujourd'hui» (NGO
 promoting Bushinengue's
 culture in the Upper
 Maroni)



Sebastien Laporte
 Journalist/ Cameraman
 Guyane La 1ère TV

Délégation du Guyana



Sara Henry
 Planning Officer
 Protected Areas
 Commission



Jessica George
 Technical Officer
 Protected Areas
 Commission



Nikita Urquhart
 Logistical Officer
 Protected Areas
 Commission



Thadaigh Baggallay
 Country Manager (Guyana)
 Frankfurt Zoological
 Society (FZS)



Dr. Deirdre Jafferally
 In Country Coordinator
 Darwin Initiative Project
 « Integrating Traditional
 Knowledge into National
 Policy and Practice »



Vitasha Cambridge
 Environmental Officer
 Environmental Protection
 Agency



David James
 Legal Advisor
 Ministry of Indigenous
 Peoples Affairs



Who's Who • Trombinoscope • Foto

Transmission of Living Cultural Heritage in the Protected Areas of the Guianas
 Transmission du Patrimoine Culturel Vivant dans les Aires Protégées des Guyanes
 Overdracht van Levend Cultureel Erfgoed in de Beschermde gebieden van het Guyanaschild

Délégation du Guyana



Grace Roberts
 Community relations
 Manager
 Iwokrama



Charlene Wilkionson
 Coordinator
 Guyana Language Unit,
 University of Guyana



Wendy Leandro-Springer
 Lecturer
 University of Guyana



Prof. Judith Rosales
 Coordinator PhD of
 Biodiversity
 University of Guyana



Earl THOMAS
 Secretary
 Amerindian Peoples
 Association



Francisco Gomes
 Secretary
 Amerindian Peoples
 Association



Anapa Puran
 Senior protected area
 officer
 PAC



Michael Williams
 Special Advisor
 NRDOB Board, Annai
 Village Council



Patrick Gomes
 Independent



Diana Fernandes
 Multi lateral
 environmental officer
 Department of Environment



Octavious Hendricks
 Ranger
 PAC



Vercidas Gomes
 Ranger
 PAC



Norbert Atkinson
 Ranger
 PAC



Smith Osbert
 Driver
 PAC



Elysee Ceran
 Interpretation
 English into French

Délégation du Guyana



Renatha Simson
 Coordinator
 Kampos partnership of
 tribal nations in Suriname



Marie-Josée Artist
 Community development
 specialist
 Association of Indige-
 nous Village Heads



Helmut Gezius
 Direction coordinator
 of the Sociology Course
 Anton de Kom University
 of Suriname



Katia Delvoe
 Internal Governance
 Officer
 AMAZON CONSERVA-
 TION TEAM - SURINAME



Rudolf Pavion
 Coordinator of the Bro-
 kopoondo and Sipaliwinie
 branch
 Ministry of Commerce,
 Industry and Tourism



Priscilla Dragtenstein
 Game Warden
 Ministry of Spatial
 Planning, Land & Forest
 Management



Romeo Ramjiawan
 Regional leader/ Mana-
 gement Protected Area
 Ministry of Spatial
 Planning, Land & Forest
 Management



**Ronnie Mangoenta-
 roeno**
 Game Warden/ acting
 administrator BIGI PKN
 MUMA
 Ministry of Spatial
 Planning, Land & Forest
 Management



Williams Damilla
 Resort Administrator
 Forest Research/ Sub
 directorate Forest Mana-
 gement
 Ministry of Spatial
 Planning, Land & Forest
 Management



Steven Vroom
 Sub director
 Ministry of Regional
 Development



Jurgen Mawie
 Regional Coordinator
 Ministry of Regional
 Development



Monique Pomba
 Acting Head of Interna-
 tional Relations
 Ministry of Regional
 Development



Anna Mohase
 Interpretation
 English To Dutch

Liste des participants

Pays	Nom	Fonction	Organisation	e-mail
Guyana	Mme Denise FRASER	Directrice de la Commission	Commission des Aires Protégées	denisef.pac@gmail.com
	Mme Odacy DAVIS	Directrice Adjointe de la Commission	Commission des Aires Protégées	odavis.pac@gmail.com
	Mme Sara HENRY	Spécialiste de la planification	Commission des Aires Protégées	sarahenry.pac@gmail.com
	Mme Jessica GEORGE	Responsable Technique	Commission des Aires Protégées	jegeorge.pac@gmail.com
	Nikita URQUHART	Responsable Logistique	Commission des Aires Protégées	nikitau.pac@gmail.com
	M. Thadaigh BAGGALLAY	Directeur National (Guyana)	Frankfurt Zoological Society (FZS)	thadaigh.baggallay@fzs.org
	Professeur Judith ROSALES	Coordinatrice, Doctorat en Biodiversité	Université du Guyana	judit.rosales@uog.edu.gy
	Vitasha CAMBRIDGE	Responsable Environnement (1)	Agence pour la Protection de l'Environnement	vcambridge.epa@gmail.com
	David JAMES	Conseiller Juridique	Ministère des Affaires Autochtones	davidjames.lawgy@gmail.com
	Dr. Deirdre JAFFERALLY	Coordinateur Local	Projet Initiative Darwin : « Intégration des connaissances traditionnelles dans les politiques et pratiques nationales »	deirdre.jafferally@gmail.com
Grace ROBERTS	Responsable des Relations Communautaires	Iwokrama	groberts-simon@iwokrama.org	

ATELIER RÉGIONAL, 14-16 mai 2019

Michael WILLIAMS	Conseiller Spécial	Conseil NRDDB, Conseil du Village d'Annai	michaelhealis@gmail.com
Patrick GOMES		Indépendant	
Earl THOMAS	Secrétaire	Association des Peuples Amérindiens	earlyt18@gmail.com
Charlene WILKINSON	Coordinateur	Unité des Langues du Guyana, Université du Guyana	charlene.wilkinson@uog.edu.gy
Wendy Leandro-SPRINGER	Maître de conférences	Université du Guyana	wendy.leandro-springer@uog.edu.gy
Diana FERNANDES	Responsable Accords Multilatéraux sur l'Environnement	Ministère de l'Environnement	dianafernandes2300@gmail.com
Octavious HENDRICKS			octavioushendricks@gmail.com
Vercida GOMES			Gomes-vercidagomes1983@gmail.com
Anupa PURAN			Puran-apuran.pac@gmail.com
Filho GOMES			Gomes-filhogomez.pac@gmail.com

	Antone VITUS	Formateur CMRV	WWF Guyana	
	Lawrence JENKINS			Lawrence-jenkinslawrence0@gmail.com
	Norbert ATKINSON			nobeatkinson.pac@gmail.com
Guyane Française	Céline FREMAUX	Responsable en charge des sciences humaines et de la culture	Parc Amazonien de Guyane	en-cfremaux@guyane-parcnational.fr
	Touine KOUATA	Agent de développement communautaire		touine.kouata@guyane-parcnational.fr
	Jérémie MATA	Agent de développement communautaire pour la culture		en-jmata@guyane-parcnational.fr
	Arnaud ANSELIN	Directeur Adjoint		en-aanselin@guyane-parcnational.fr
	Claudia BERTHIER	Chef de projets Multimédia		claudia.berthier@guyane-parcnational.fr
	Claude SUZANON	Président		claudesuzanon@wanadoo.fr
	Frédérique LONGIN	Conseiller sur les communautés locales de l'intérieur	Direction des Affaires Culturelles	frederique.longin@culture.gouv.fr

	Clara VALERIUS	Responsable	Division des Affaires Européennes	clara.valerius@ctguyane.fr
	Hervé ROBINEAU	Responsable en charge de la culture et du patrimoine culturel	Commune d'Awala-Yalimapo	herve.robineau@awala-yalimapo.fr
	Aïmawale OPOYA	Chef Coutumier de Taluen, artisan et impliqué dans la reconnaissance du Maraké	Projet Maraké	
	Yvan HO-YOU-FAT	Président	Lavi Danbwa (ONG œuvrant en faveur de la reconnaissance de la culture Bushinengé)	hyfshipping@yahoo.fr
	Annie TINGO	Membre	Lavi Danbwa (ONG œuvrant en faveur de la reconnaissance de la culture Bushinengé)	
	Marianne PALISSE	Maître de conférences et responsable du Master Interculturalités	Université de la Guyane Française	marianne.palisse@univ-guyane.fr
	Marie FLEURY	Présidente du Comité Scientifique du Parc Amazonien de Guyane et Chercheur sur le patrimoine traditionnel et culturel de Maroni	Musée National d'Histoire Naturelle	marie.fleury@ird.fr

	Lucie LEPAGE	Coordinateur	Association « Fleuve d'hier et d'aujourd'hui » (ONG œuvrant pour la promotion de la culture Bushinengé dans le Haut Maroni)	fleuvedhieretdajourdhui@gmail.com
	Sébastien LAPORTE	Journaliste/Caméraman	Guyane la 1ère	Sebastien.LAPORTE@francetv.fr
Suriname	Renatha SIMSON	Coordinateur	Partenariat Kampos des nations tribales au Suriname	renatha.simson@hotmail.com
	Marie – JOSEE ARTIST	Spécialiste du Développement Communautaire	Association des chefs de villages autochtones	joseeartist@yahoo.com
	Helmut GEZIUS	Coordinateur du cours de sociologie	Anton de Kom, Université du Suriname	chezius@gmail.com
	Katia DELVOYE	Gouvernance interne Responsable	Amazon Conservation Team (ACT) Suriname	k.delvoye@act-suriname.org
	Rudolf PAVION	Coordinateur de l'agence de Brokopondo et Sipaliwinie	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	kelion25@hotmail.com
	Johan ROOZER	Conseiller en Politiques Culturelles	Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Culture au Suriname	roozer-j.m.l@hotmail.com

ATELIER RÉGIONAL, 14-16 mai 2019

	Priscilla DRAGTENSTEIN	Garde Champêtre	Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières	sharondragtenstein@gmail.com
	Romeo RAMJIWAN	Responsable Régional/Gestion des Aires Protégées	Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières	fazizram@yahoo.com
	Ronnie MANGOENTAROENO	Garde Champêtre/agissant en tant qu'administrateur BIGI PAN MUMA	Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières	
	Damilla WILLIAMS	Administratrice d'hôtel - Recherche forestière/Sous-direction de la gestion des forêts	Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières	damiew1996@gmail.com
	Steven VROOM	Directeur Adjoint	Ministère du Développement Régional	beladvro@gmail.com
	Jurgen MAWIE	Coordinateur Régional	Ministère du Développement Régional	jejomawie@hotmail.com
	Monique POMBA	Agissant en qualité de Directrice des Relations Internationales	Ministère du Développement Régional	pomba.monique@gmail.com
	Afeefa RICHARDSON	Rapporteur		afeefa1797@gmail.com
	Anna MOHASE	Traductrice Néerlandais/Anglais	Institut des Langues Internationales	

ATELIER RÉGIONAL, 14-16 mai 2019

	Elysee CERAN	Traductrice Français/Anglais	Institut des Langues Internationales	
	Candace PHILIPPS	Coordinateur	Visite de Rupununi	